



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPES externe et Troisième voie

Section : Langue des signes française

Session 2015

Rapport de jury présenté par

Brigitte GARCIA
Professeure des Universités
Présidente du jury

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE

LES RAPPORTS DES JURYS DES CONCOURS SONT ETABLIS SOUS LA
RESPONSABILITE DES PRESIDENTS DE JURY.

Table des matières

Observations de la Présidente	4
Données statistiques	6
Liste des membres du jury	8
Tableau récapitulatif des épreuves du CAPES de LSF 2015	9
I. Épreuves d'admissibilité	10
A. Compréhension-Restitution en français d'une vidéo en LSF (Concours externe et Troisième voie)	10
1. Définition générale de l'épreuve	10
2. Sujets et attentes du jury	10
3. Remarques concernant les prestations des candidats	17
4. Recommandations du jury	25
B. Commentaire dirigé en LSF (Concours externe uniquement)	27
1. Définition de l'épreuve	27
2. Sujet et attentes du jury	27
3. Remarques concernant les prestations des candidats	29
4. Recommandations du jury	33
II. Épreuves d'admission	39
A. Mise en situation professionnelle (Concours externe et Troisième voie)	39
1. Définition de l'épreuve	39
2. Sujet et attentes du jury	40
3. Remarques concernant les prestations des candidats	47
4. Recommandations du jury	51
B. Entretien en LSF à partir d'un dossier (Concours externe uniquement)	54
1. Définition de l'épreuve	54
2. Sujets et attentes du jury	54
3. Remarques concernant les prestations des candidats	56
4. Recommandations du jury	57
Annexes	59
Sommaire des annexes	59

Observations de la Présidente

Cette session 2015 du CAPES s'est très bien déroulée, pour les deux concours ouverts, externe et 3^{ème} voie. On doit cependant noter que, alors que le nombre d'inscrits (28 pour les deux concours cette année contre 22 pour la session précédente) d'une part, le nombre de postes offerts (un poste supplémentaire par concours) d'autre part, avaient augmenté d'une manière très encourageante, selon la dynamique engagée depuis 2013, le nombre de candidats effectivement présents aux épreuves a, lui, diminué cette année de manière notable (10 présents seulement contre 17 l'an dernier). Ce faible nombre de présents explique que, le jury n'ayant en rien transigé sur l'exigence d'un haut niveau de recrutement, seul l'un des 3 postes offerts au CAPES externe ait été pourvu. En revanche les 4 postes offerts au troisième concours l'ont été, et de manière très honorable.

Il est très probable que cette baisse regrettable du nombre de présents aux épreuves d'admissibilité, qui a concerné plus particulièrement les candidats au CAPES externe, s'explique par l'absence, lors de cette session encore et pour la sixième année consécutive, de tout Parcours de Master MEEF dédié à la préparation du CAPES de LSF. On peut, de fait, comprendre la lassitude et le manque de repères ressentis par certains candidats potentiels qui auraient renoncé faute d'avoir été suivis et d'avoir pu se préparer de manière satisfaisante.

C'est pourquoi il est important de souligner qu'il n'en sera plus ainsi désormais : deux Masters MEEF second degré LSF ouvrent en effet à la rentrée 2015, portés l'un par l'ESPE Lille-Nord de France avec l'Université Lille 3, l'autre par l'ESPE de Créteil en partenariat avec l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis et l'INS-HEA, ces deux formations devant assurément être suivies d'autres Masters de même nature sur le territoire à la rentrée 2016. Je me permets dès lors d'insister sur l'extrême importance pour les candidats de la session 2016 de profiter de l'existence de ces Masters, formations hybrides (*i-e* pour partie dispensées en distanciel, notamment pour ce qui concerne les cours de préparation aux épreuves) et accessibles en LSF —cursus auxquels l'inscription reste possible jusqu'au 21 septembre 2015 [voir : http://www.espe-Inf.fr/IMG/pdf/master_1_langue_des_signes.pdf et <http://www.ufr-sdl.univ-paris8.fr/Presentation-du-Master-MEEF-2nd>].

Ces concours du CAPES se préparent en effet, il faut y insister une fois encore : les candidats doivent s'entraîner, avec rigueur et constance, aux méthodes et types d'exercices et de compétences requis par les différentes épreuves, tant d'admissibilité que d'admission, ces savoirs et savoir-faire ne pouvant en aucun cas s'improviser. Outre les formations évoquées, un des objectifs du présent rapport est bien également de prodiguer des conseils pratiques et techniques en ce sens. J'incite par ailleurs les candidats à consulter le site dédié aux concours de LSF qui est hébergé par le CRDP de Versailles, site intégralement bilingue LSF-français conçu à leur intention (<http://www.capes-lsf.ac-versailles.fr/>). Dans le même esprit, j'ajoute qu'il ne faut pas hésiter à *se présenter une deuxième fois au concours* —précisément parce qu'il s'agit d'un concours et non pas d'un examen. Ne pas réussir lors d'une première tentative ne doit en rien décourager mais être considéré comme une occasion de mieux appréhender les types d'exigences particuliers de ces concours de recrutement.

Enfin, j'insiste sur l'importance pour les personnes intéressées *de mieux s'informer sur les conditions d'accès aux concours ouverts* (CAPES externe et troisième voie pour la session 2016). Je rappellerai ainsi notamment qu'être titulaire d'une Licence (licence générale ou licence professionnelle) *ouvre l'accès à l'inscription au CAPES externe pour peu que le candidat s'inscrive en même temps en première année de Master* (MEEF de préférence mais non exclusivement). Le détail (parfois complexe) de ces conditions d'admission est disponible sur le site du ministère (<http://www.education.gouv.fr/cid73443/conditions-inscription-aux-concours-second-degre.html>) mais également, en LSF, sur le site du CRDP évoqué ci-dessus.

Je tiens ici à le rappeler avec force : l'existence du CAPES de LSF a constitué et constitue l'une des avancées les plus notables des quinze dernières années tant pour la reconnaissance de cette langue et de la communauté qui la parle que pour l'éducation —des jeunes sourds notamment. Il permet de recruter à un très haut niveau des enseignants, sourds ou entendants, de LSF langue première ou langue vivante étrangère, exerçant auprès d'élèves du secondaire, eux-mêmes sourds ou entendants. Il est important de savoir que le nombre de postes offerts dépend en bonne partie du nombre de candidats et du nombre de présents aux épreuves l'année précédente. C'est dès lors tous ensemble que nous devons et que nous pouvons raffermir la pérennisation de ce CAPES de LSF, tout en maintenant son haut degré d'exigence.

Les membres du Jury de ces deux concours du CAPES de LSF —CAPES externe et Troisième concours— et moi-même nous unissons pour adresser aux futurs candidats de la session 2016,

que nous espérons très nombreux, nos très sincères et très forts vœux de réussite. Que vive la langue des signes française !

Données statistiques

<i>Concours</i>	<i>Epreuves d'admissibilité</i>	<i>Epreuves d'admission</i>
<p>CONCOURS EXTERNE</p> <p><i>Nombre de candidats inscrits :</i> 13</p> <p><i>Nombre de postes à pourvoir :</i> 3</p>	<p>Nombre de candidats non éliminés : 4</p> <p>Nombre de candidats admissibles : 2 Soit : 50%</p>	<p>Nombre de candidats non éliminés : 2</p> <p>Nombre de candidats admis : 1 Soit : 50%</p>
	<p>Moyenne des candidats présents : 09,56/20</p> <p>Moyenne des candidats admissibles : 10,68/20</p>	<p>Moyenne des candidats présents : 10,49/20</p> <p>Moyenne des candidats admis : 11,77/20</p>
<p>CONCOURS TROISIEME VOIE</p> <p><i>Nombre de candidats inscrits :</i> 15</p>	<p>Nombre de candidats non éliminés : 6</p> <p>Nombre de candidats admissibles : 6 Soit : 100%</p>	<p>Nombre de candidats non éliminés : 6</p> <p>Nombre de candidats admis : 4 Soit : 66,67%</p>

<i>Nombre de postes à pourvoir :</i> 4	Moyenne des candidats présents : 11,27/20 Moyenne des candidats admissibles : 11,27	Moyenne des candidats présents : 11,17/20 Moyenne des candidats admis : 13,38/20
---	---	--

Liste des membres du jury

Présidente

Mme Brigitte GARCIA
Professeure des Universités

Académie de CRETEIL

Vice-Présidente

Mme Marena TURIN
Inspectrice d'académie/Inspectrice pédagogique régionale Académie d' AIX-MARSEILLE

Membres du jury

M. Jean-Louis BRUGEILLE
Inspecteur d'académie/Inspecteur pédagogique régional Académie de TOULOUSE

Mme Johanna DROUILLET
Professeure certifiée de LSF Académie de PARIS

Mme Elise LEROY
Maître de Conférences Académie de TOULOUSE

Mme Marie PERINI
Maître de Conférences Académie de CRETEIL

M. Christophe TOUCHAIS
Professeure certifiée de LSF Académie de POITIERS

Mme Anne VANBRUGGHE
Professeure des écoles-formatrice Académie de VERSAILLES

Tableau récapitulatif des épreuves du CAPES de LSF 2015

—Concours externe et concours 3^{ème} voie—

Le concours externe comporte deux épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission.
Le concours 3^{ème} voie comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission¹

ADMISSIBILITE	ADMISSION
Concours externe et concours 3 ^{ème} voie	Concours externe et concours 3 ^{ème} voie
<p><i>Épreuve écrite sur 20</i> <i>Coefficient 2</i></p> <p><u>COMPREHENSION-RESTITUTION</u></p> <p>1ère partie : restitution en français d'une vidéo-LSF</p> <p>2ème partie : analyse de segments</p> <p><i><u>Durée de composition</u></i> : 5 heures</p>	<p><i>Épreuve orale sur 20</i> <i>Coefficient 4</i></p> <p><u>MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE</u></p> <p>1ère partie : étude de document 2ème partie : proposition de pistes pédagogiques</p> <p><i><u>Durée de préparation</u></i> : 3 heures</p> <p><i><u>Durée de passation</u></i> : 1 heure</p>
Concours externe	Concours externe
<p><i>2nde épreuve écrite sur 20</i> <i>Coefficient 2</i></p> <p><u>COMMENTAIRE DIRIGE</u> <u>EN LSF-VIDEO D'UN TEXTE EN FRANÇAIS</u> (1 heure d'enregistrement maximum)</p> <p><i><u>Durée de composition</u></i> : 5 heures</p>	<p><i>2nde épreuve orale sur 20</i> <i>Coefficient 4</i></p> <p><u>ENTRETIEN EN LSF</u> <u>A PARTIR D'UN DOSSIER</u></p> <p><i><u>Durée de préparation</u></i> : 15 minutes</p> <p><i><u>Durée de passation</u></i> : 30 minutes (présentation : 10 minutes / entretien : 20 minutes)</p>

¹ La notation, le classement et le recrutement au CAPES externe et au CAPES 3^{ème} voie sont totalement indépendants pour chacun des deux concours et non perméables entre eux

I. Épreuves d'admissibilité

A. Compréhension-Restitution en français d'une vidéo en LSF (Concours externe et Troisième voie)

1. Définition générale de l'épreuve

Selon les termes de l'annexe I et IV de l'arrêté du 19 avril 2013, cette épreuve consiste en « la compréhension-restitution en français d'un document vidéo en LSF, complétée par une réflexion sur le transfert d'une langue à l'autre à partir de quelques segments extraits du document vidéo ». Dans cette première épreuve d'admissibilité, *commune aux deux concours* (externe et 3ème voie), l'essentiel est de faire la preuve d'une excellente compréhension de la langue des signes française, d'une certaine maîtrise de l'expression en français écrit et d'une capacité à analyser et comparer les deux langues.

La copie doit donc comporter deux parties distinctes, que les candidats devront nettement matérialiser comme telles :

- La restitution en français écrit
- L'analyse des segments.

Le coefficient total de l'épreuve est de 2.

Les candidats disposent d'une durée totale de 5 heures.

2. Sujets et attentes du jury

a) Première partie : compréhension et restitution en français

Nature du document (attention, cette explicitation n'est pas attendue des candidats) :

Le document présente deux locuteurs, côte à côte, face à la caméra, témoignant de leur accompagnement par la Maison de l'Initiative (région Midi-Pyrénées) dans leur projet de création d'entreprise dans le domaine de l'audiovisuel. *[Annexe I, p. 58]*

La première séquence nous renseigne sur les deux interlocuteurs à travers un bandeau de sous-titrage :

- Lionel Vivet, le premier locuteur, à droite de l'écran est cadreur et concepteur DVD ;
- Pascal Gendreau, le second locuteur, à gauche de l'écran est monteur truquiste.

Ce document vidéo s'adresse à de futurs créateurs d'entreprise, sourds signants, mais aussi à tout public signant, et vise à leur expliquer le parcours d'accompagnement dont ils ont bénéficié.

Les deux locuteurs toulousains signent dans un registre courant, à la fois formel et informel, d'un rythme parfois assez soutenu. Ce témoignage appartient au domaine de l'oral et n'est pas un discours préparé comme pourraient l'être les informations diffusées par l'entreprise Websourd-Média.

Le document vidéo est de bonne qualité mais relève toutefois d'un montage formel lui permettant d'être diffusé sur un site internet officiel. En effet, bien que les deux locuteurs soient filmés, dans un format de type interview et au sein de leur bureau, un montage photos-vidéos qui les montre dans leur activité professionnelle sert de transition aux différentes parties du témoignage.

Proposition de corrigé pour l'épreuve de restitution

NB: Il ne s'agit pas de traduire le document vidéo ni de le présenter avec force détails dans sa forme mais d'introduire la restitution par une phrase de présentation générale comme dans l'exemple qui suit et de présenter l'ensemble des informations données.

Le document vidéo présente deux locuteurs signants, placés côte à côte —le premier cadreur et concepteur DVD, le second monteur truquiste—, témoignant du rôle majeur qu'a joué la Maison de l'Initiative dans leur création d'entreprise dans le domaine de l'audiovisuel, durant deux ans.

Lionel Vivet, le premier locuteur, à droite de l'écran, est l'instigateur du projet, car pour lui, c'était un rêve depuis son enfance de pouvoir créer une entreprise dans le domaine de l'image et du visuel. Puis, suite à sa rencontre avec Pascal Gendreau, le second locuteur, à gauche de l'écran, il décide de s'associer avec lui pour fonder une SCOP. Ce type d'entreprise étant en pleine expansion au niveau local, ils contactent une personne d'Interpretis, qui est également une SCOP. Cette dernière les met en relation avec Mme Pons, de la Maison de l'Initiative, s'occupant uniquement de création d'entreprises faites par les femmes. Mme Pons conseillera et accompagnera ces deux pionniers sourds tout au long de leur projet.

P. Gendreau explique ensuite qu'ils ont ainsi pu bénéficier d'ateliers et de cours, à raison d'une fois par mois, avec interprètes, et d'un suivi régulier notamment dans la gestion financière - comptabilité, maintien du budget et recherche de clients, etc.— ceci dans le but de devenir chef d'entreprise. Concernant les démarches administratives, ils ont dû s'inscrire à l'ASSEDIC, comme à l'accoutumée, afin de bénéficier d'un financement pour l'accessibilité mais la Maison de l'Initiative se chargeait de toute l'organisation et de la mise en place du dispositif d'aide à l'accompagnement.

La Maison de l'Initiative a vraiment été d'un soutien sans faille, témoigne L. Vivet, trouvant sans cesse des solutions aux problèmes de communication des deux créateurs sourds dont elle avait bien pris la mesure. En effet, même lorsque l'interprète était indisponible, notamment pour des rendez-vous urgents ou de dernière minute, un dispositif de visio-interprétation était mis à leur disposition.

Tous deux se disent ainsi vraiment satisfaits de cet accompagnement innovant, car ils sont les premiers sourds à bénéficier de ce type d'aide à la création d'entreprise au sein de la Maison de l'Initiative.

En principe, cette dernière accompagne tout projet pendant deux ans, mais ayant conscience de la spécificité des créateurs sourds (accessibilité restreinte engendrant un frein dans le développement de leur entreprise), elle leur proposa de les suivre une année supplémentaire. Ceci les rassura vraiment car la gestion financière d'une entreprise audio-visuelle est complexe, en raison du lourd investissement matériel à faire. Ils ont ainsi vraiment appris à être responsables et à gérer une affaire commerciale.

La Maison de l'Initiative ne les a pas non plus abandonnés au bout des trois ans et continue de les encourager en les acceptant au sein de leur couveuse d'entreprise. Cette proposition motive et soulage les deux créateurs qui se sentent suivis jusqu'à ce qu'ils puissent voler entièrement de leurs propres ailes. La Maison de l'Initiative leur a par conséquent ouvert de nombreuses portes qui leur a permis d'avancer. Sans elle auraient-ils pu créer leur entreprise ? Ils ne le savent pas.

Enfin, ils remercient dans leurs derniers signes, très chaleureusement, la Maison de l'Initiative pour cet accompagnement humain indéfectible. Lionel Vivet encourage toute personne désireuse

de créer une entreprise à rejoindre la Maison de l'Initiative qui saura, sans aucun doute, trouver les solutions adaptées à leur besoin.

b) Deuxième partie : Analyse des segments

Rappel de la définition de l'épreuve

La seconde partie de l'épreuve consiste en « une réflexion sur le transfert d'une langue à l'autre à partir de quelques segments extraits du document vidéo » (arrêté du 19 avril 2013, JORF n°0099 du 27 avril 2013, p.14).

L'objectif est de faire une analyse, des commentaires sur la langue et le discours du locuteur, d'en expliquer le fonctionnement –d'adopter un point de vue métalinguistique– **tout en s'efforçant de faire des parallèles avec le français**. Rappelons que les programmes d'enseignement de la LSF du collège et du lycée comportent une partie sur « les compétences permettant de passer de la LSF au français écrit » : comparer les deux langues, proposer des traductions ou résumer un texte écrit en LSF sont des activités qui peuvent être menées en cours de LSF, certes de façon non systématique et toujours en lien avec le niveau de l'élève en français écrit. L'analyse contrastive qui est demandée dans cette partie de l'épreuve permet de révéler les compétences pédagogiques du candidat, d'évaluer ses connaissances sur les deux langues en présence et de restituer son savoir de manière explicite.

Segment 1

Le premier segment choisi (à 01'05) porte sur un néologisme régional dont il faut analyser la construction. La traduction du signe est donnée à la fois dans la vidéo (sous-titre) et dans la consigne, qui est la suivante :

« Dans la vidéo, à 1'05 minute apparaît le signe [MAISON DE L'INITIATIVE] qui est un néologisme régional. Vous décrierez la construction linguistique de ce signe en émettant des hypothèses sur les motivations de sa création (c'est-à-dire son étymologie linguistique). »

Le phénomène de création lexicale est très dynamique en LSF, il s'agit donc ici d'évaluer chez le

candidat une connaissance des divers processus qui peuvent être à l'origine de la création d'un signe, ces processus pouvant souvent se combiner. Plusieurs réponses étaient donc envisageables, l'important étant à la fois la pertinence et la justification argumentée des propositions faites. Si cette première consigne ne demande pas explicitement un travail de transfert entre les deux langues, il importe de préciser qu'il s'agit bien de l'épreuve appelée "réflexion sur le passage d'une langue à l'autre" et que par conséquent un rapprochement avec les processus à l'œuvre dans la création lexicale en français est plus que souhaitable.

Le signe [MAISON DE L'INITIATIVE] est une unité lexicale (UL), souvent appelée "signe standard", relevant donc de la visée non illustrative (dire sans chercher à montrer) selon le Modèle sémiologique (Cuxac 2000). C'est un signe complexe, créé à partir de l'UL existante [MAISON] dont seul le paramètre mouvement est différent : comme dans le signe [MAISON] la configuration des deux mains est la configuration 'main plate' (dite 'B'), les deux mains inclinées l'une vers l'autre, pointes des doigts vers le haut, en contact par le bout des doigts (orientation), emplacement dans l'espace neutre. Pour la création de la nouvelle unité lexicale [MAISON D'INITIATIVE], il a été substitué au mouvement de contact répété des deux mains caractérisant [MAISON] un mouvement vers l'avant de la main dominante, dans l'axe sagittal, auquel s'ajoute un mouvement interne de prono-supination.



SIGNE [MAISON DE L'INITIATIVE], début et fin (00'56)

On peut formuler différentes hypothèses sur la valeur du mouvement réalisé par la main

dominante :

- le mouvement vers l'avant peut avoir la valeur sémantique de futur. De nombreuses UL en lien avec l'idée de futur sont d'ailleurs réalisées avec ce mouvement : [AVENIR], [FUTUR], [PROJET], [OBJECTIF], etc. La maison de l'initiative serait ainsi le lieu où l'on prépare ses projets futurs.
- L'éloignement avec le corps du signeur évoque également l'idée d'indépendance. Par exemple le signe [AUTONOMIE] comporte ce même mouvement. La maison d'initiative a en effet pour rôle de guider les entrepreneurs pour qu'ils puissent ensuite se débrouiller seuls.
- Il est judicieux de penser également à l'influence possible du logo de la maison de l'initiative. Si l'on visualise son image, elle a en effet également pu être déterminante dans la création du signe : on y voit deux surfaces plates verticales au milieu desquelles un personnage est en mouvement vers l'avant :



Il serait intéressant pour le candidat de montrer sa maîtrise des procédés de création lexicale en LSF en soulignant que de très nombreux signes récents ont été créés selon ce même procédé de substitution d'un seul des composants d'un signe préexistant. C'est par exemple le cas de [MDPH] par rapport à [MAISON], de [INFOGRAPHIE] par rapport à [DESSIN, DESSINER] et de très nombreux autres signes nouvellement émergés en LSF.

Concernant le pont avec le français, il pourrait être opportun de souligner l'impact que les différents canaux de communication peuvent avoir eu sur les procédés de création lexicale. En effet, pour la Maison de l'Initiative, si le signe de la LSF comme l'expression en français sont apparemment composés de divers éléments de sens, le français ne peut que les faire se succéder linéairement, tandis que le canal visuo-gestuel permet de les agglomérer en une seule unité, dans la simultanéité. Ainsi la multilinéarité paramétrique des LS et, surtout, la compositionnalité morphémique des signes, permettent une plus grande densité d'information.

Segments 2 et 3

Voici la consigne : « Sur les segments de 1'47" à 2,17" (30 secondes) et de 2'37" à 3'20" (43 secondes), le mouvement de certains signes est répété plusieurs fois. Quelle(s) valeur(s) linguistique(s) ont ces répétitions en LSF ?

A quoi ces reprises peuvent-elles correspondre en français ? Justifiez votre réponse. »

Dans le tableau ci-dessous sont répertoriés les signes concernés dans ces deux segments :

Segment 2 1'47" à 2,17"	Segment 3 2'37" à 3'20"
MOIS (1'59")	OUI (02'50")
SE MOBILISER (2'05")	
	TELEPHONER (02'53")
CHERCHER (2'06")	SOLUTION (03'06" ; 03'18")
PRENDRE CLIENTS (2'07")	CHERCHER (03'07")
DONNE (2'09")	AVANCER (03'07")
PRENDRE INTERPRETE (2'13")	NON (03'16")

Trois valeurs au moins peuvent être attribuées à ces répétitions :

—**Itération (répétition dans le temps)**

Certains signes sont répétés plusieurs fois pour indiquer une régularité dans le temps. C'est le cas du signe [MOIS] (1'59"), qui peut se traduire en français par la locution « par mois » (une fois par mois), et du signe [PRENDRE UN INTERPRETE] (2'13") qui peut se traduire par « recourir aux interprètes à chaque fois »

Néanmoins, plusieurs actions sont répétées plusieurs fois sans porter pour autant cette idée de régularité dans le temps. C'est le cas de cette série de signes : SOLUTION (03'06") - CHERCHER (03'07") - AVANCER (03'07"), évoquant le fait d'avoir *souvent* à chercher des solutions pour avancer au fur et à mesure des étapes.

—**Valeur de pluralité, de quantité**

Le signe [PRENDRE] (2'07") est répété pour respecter l'idée de pluralité du signe [CLIENTS] qui le précède (2'06"). On peut traduire cette séquence par « trouver beaucoup de clients » ou « trouver une clientèle nombreuse ».

D'autres signes qui sont répétés dans cette idée de pluralité peuvent être traduits en français au moyen d'adverbes comme « beaucoup » ou « souvent ». Par exemple les signes [DONNER] (2'09") et [TELEPHONER] (02'53").

Le signe [SOLUTION] (03'18"), répété trois fois, suivi de [LÀ LÀ] peut être traduit par « on trouve toujours une solution »

—Valeur d'intensité

Trois signes d'une même séquence sont répétés et associés à la même mimique faciale d'effort : [SE MOBILISER] (2'05") ; [CHERCHER] (2'06") ; [PRENDRE CLIENTS] (2'07"). Ceci confère à la fois une valeur d'intensité et de répétition dans le temps. Le sens supplémentaire apporté par la répétition des signes peut être rendu en français par un adverbe ou une locution marquant l'idée d'effort (travailler d'arrache-pied ; ne pas ménager ses efforts, ...)

Les répétitions des signes OUI (02'50") et NON (03'16"), donnent également plus d'intensité. Dans le premier cas la répétition permet d'insister sur la compréhension effective de la maison de l'initiative de la situation des sourds concernant la communication (Ah oui !!! ; mais oui !! bien sûr !!!)

Dans le second cas il s'agit d'insister sur la fiabilité de la maison de l'initiative (va-t-elle nous abandonner après 2 ans ? Bien sûr que non).

3. Remarques concernant les prestations des candidats

La moyenne des notes de l'épreuve de compréhension-restitution s'élève à :

Concours externe : 12,67/20 (les notes allant de 9,16 à 15,42)

Concours 3ème voie : 11,26/20 (les notes allant de 8,36 à 14,61)

a) Points forts et propositions intéressantes

(1) Première partie : compréhension et restitution en français

Le jury a relevé quelques propositions intéressantes dans les copies, témoignant d'une bonne compréhension du document source. En voici quelques exemples.

- La présence d'une phrase d'introduction :

" Lionel Vivet et Pascal Gendreau, deux jeunes entrepreneurs dans le domaine de l'audiovisuel, nous expliquent leur parcours de création d'entreprise au sein de la Maison de l'Initiative."

Ou encore :

" Ce document vidéo de près de cinq minutes est un témoignage de deux personnes : Lionel Vivet, cadreur et concepteur DVD, et Pascal Gendreau, monteur truquiste. Ils expliquent tous deux de quelle manière ils ont pu profiter de l'accompagnement de la Maison d'Initiatives dans la construction de leur projet d'entreprise commun."

• La présence d'une phrase de conclusion

" Fort de son expérience, il conseille à tous ceux qui ont une envie de création de se rapprocher de la Maison de l'Initiative pour trouver avec eux les solutions adaptées qui leur permettront d'avancer."

- Le choix d'un vocabulaire adapté au sujet :

" Lionel et pascal se sont vu proposer d'entrer en sorte de couveuse au sein de la Maison de l'initiative (...) "

" (...) et leur a ouvert les portes du monde de l'entrepreneuriat "

Le jury note cependant un certains nombres d'erreurs et de maladroites dans la restitution, évoquées en section b, témoignant soit d'un manque de nuances en français écrit, soit d'une incompréhension ou d'une mauvaise interprétation des propos signés.

(2) Deuxième partie : analyse des segments

Segment 1 :

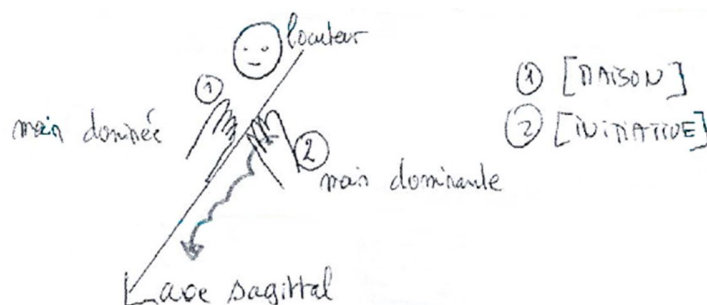
Tous les candidats ont bien compris que le signe à analyser est un signe complexe/composé, formé sur la base du signe [MAISON], dont un paramètre (le mouvement) est modifié. Une petite moitié a réellement joué le jeu d'une description paramétrique du signe avant de se livrer à une interprétation sémantique. Selon les compétences en linguistique des candidats, certaines descriptions, bien que manquant de vocabulaire métalinguistique approprié, restent suffisamment précises pour être acceptables (« la main droite vient se désolidariser de la main gauche tout en

gardant la même configuration dans un mouvement vers l'avant qui semble s'accélérer et dévier à mesure qu'il s'éloigne de la main gauche »). Le jury a relevé néanmoins des réponses révélant de bonnes connaissances du vocabulaire métalinguistique dédié (« La main dominée de la configuration B plate reste immobile dans l'espace de signation »).

Des hypothèses intéressantes sur l'étymologie du signe ont été avancées. Mais aucun candidat n'envisage que la création de ce signe résulte d'une convergence de plusieurs de ces facteurs. On trouve :

- des valeurs attribuées au paramètre mouvement vers l'avant : l'idée d'autonomisation, l'idée, plus fréquente, de futur, ou encore, chez un candidat, l'idée de duplication (depuis la maison de l'initiative, plusieurs entreprises se créent)
- l'agrégation d'un autre signe à celui de [MAISON], plusieurs signes étant possibles : [AVENIR], [PROJET], [FUTUR], etc.
- l'influence du français "maison de l'initiative", composé lui même des deux éléments de sens que l'on retrouve dans le signe.

Certains candidats ont illustré leurs propos à l'aide de schémas qui ont une réelle valeur pédagogique :



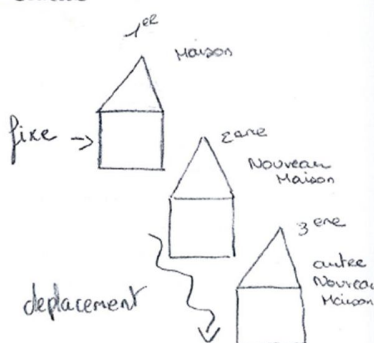
Main dominante gauche : Configuration "b pliée"

Cela veut dire que c'est la 1^{ère} maison = 1^{ère} entreprise.



Main dominée droite : Même configuration "b pliée" mais déplacement.

C'est la création d'entreprises à chaque fois. Un à l'autre Nouveau à Nouveau



Segments 2 et 3

On trouve dans certaines copies des efforts réels pour extraire des signes marqués par ce phénomène de répétition et y associer une ou plusieurs traductions possibles : « De la minute 02'06 à 02'08 la répétition des mouvements des signes [se bouger] [chercher] et [attraper] marque l'intensité de l'action, son intensité et sa durée dans le temps. On pourrait retranscrire cela en français en ajoutant : « il fallait redoubler d'efforts pour chercher des clients et les ramener à nous ».

Ces traductions peuvent parfois être assorties de commentaires métalinguistiques ou de termes métalinguistiques permettant d'identifier le procédé linguistique en français correspondant à la répétition du signe en LSF.

« LSF : téléphoner avec triple mouvement

FRA : téléphoner à plusieurs reprises (complément du verbe)

téléphoner fréquemment (adverbe)

téléphoner avec insistance (complément du verbe) »

b) Erreurs et maladresses

(1) Première partie : compréhension et restitution en français

Le jury a regretté la présence de certaines erreurs ou maladresses parfois récurrentes qu'un futur enseignant se doit de corriger.

Des confusions ont abouti à des erreurs d'interprétation telles que :

- « COP », « CROP » au lieu de « SCOP » : certains candidats ont pensé que « COP » ou « CROP » était le nom donné à l'entreprise créée, alors qu'il s'agit du statut de l'entreprise : une SCOP signifiant Société coopérative et participative.
- « Visuel » au lieu de « domaine de l'audiovisuel » : le locuteur signant assez rapidement, certains candidats ont interprété à défaut que le nom de l'entreprise était « Visuel » alors que le porteur de projet parlait de son domaine d'activité à savoir « l'audiovisuel ».
- ANPE au lieu de ASSEDIC (labialisation)
- « bilans » au lieu de « solutions » :
- être à la recherche de clients (avec répétition de signes « se mobiliser », « chercher ») remplacé par « gros » clients.

Certaines formulations se sont révélées lourdes ou maladroitement, pour évoquer le système de visio-interprétation (les centres relais) par exemple :

« (...) ils communiquaient par le biais d'une plateforme téléphonique dans l'interprétariat en LSF »

« ou encore via les plates-formes relais (...) ou des techniques de communications (Viable, Visio 08...) »

L'emploi de mots anglais est à éviter quand il existe un équivalent en français.

Le jury a relevé **des exagérations** (ou surinterprétations) :

« Ils s'interrogeaient un peu au départ, mais lorsqu'il regarde ce qu'ils ont fait, il est époustouflé du résultat. »

De même : « Collaborer avec la maison de l'initiative » au lieu de « participer à la formation » constitue un faux-sens.

des ajouts :

« *Petit à petit, on lui a donné les opportunités pour développer son champ d'intervention, nous pourrions dire qu'elle lui a donné les clés pour petit à petit trouver sa place et enfoncer des portes jusqu'ici fermées.* »

des répétitions :

« *Cet accompagnement au cours des deux premières années a satisfait Pascal Gendreau, qui était plutôt content de ce qui a pu être mis en place.* »

« *Un jour, il a rencontré Pascal Gendreau pour parler de la création de l'entreprise et rejoindre son idée. Après avoir cherché les informations, Lionel a fini par rencontrer une personne de l'entreprise Interprétis, ancienne SCOP, et a pu faire des échanges au sujet de la création de l'entreprise SCOP. Cette personne lui a conseillé de rencontrer Mme Pons.* »

« *Lionel explique de son entreprise Audiovisuel par rapport au coût des matériels audiovisuels qui est très coûteux.* »

« *Il est très satisfait de la formation de la Maison de l'Initiative. Pascal évoque la satisfaction...* »

Ou encore **des oublis** : un candidat a oublié, volontairement ou non le paragraphe final, pour lequel le sens n'a donc pu être restitué.

Enfin, un candidat a proposé **un résumé** de la vidéo, ce qui ne permet pas d'en restituer tout le sens.

Le **registre de langue** choisi est parfois inadapté comme dans les propositions suivantes :

« *Après ces trois années, Lionel explique que la Maison de l'Initiative ne va pas totalement les lâcher.* » : « lâcher » relève d'un registre familier et, par ailleurs, l'utilisation du prénom du locuteur donne un sentiment de familiarité non approprié à la situation de concours ; il était ici préférable d'utiliser le nom complet.

« *ce n'est pas facile à gérer à cause des coûts des matériels hyper chers* » (registre familier)

On constate dans certaines copies une faible maîtrise de **l'usage des pronoms, des articles ou des prépositions**, comme en témoignent les exemples suivants :

« *Cela lui intéressait.* » (au lieu de « cela l'intéressait »)

« *Lionel reprend sa parole.* » (au lieu de « reprendre la parole »)

« Lionel explique de son entreprise Audiovisuel par rapport au coût des matériels audiovisuels qui est très coûteux ». (« expliquer » est un verbe transitif : « expliquer quelque chose à quelqu'un »)

« Lionel remercie beaucoup à la Maison de l'Initiative d'avoir compris l'aide humaine très importante. » (« remercier » étant un verbe transitif, il construit son complément d'objet sans préposition : « remercier quelqu'un de ou pour quelque chose »)

« Après les réflexions sérieuses, la Maison de l'Initiative propose... » (au lieu de « après une sérieuse réflexion »).

Certaines formulations témoignent de choix inappropriés de certains noms qui ne peuvent pas être associés à certains verbes, d'une syntaxe mal maîtrisée, ou encore de tournures inhabituelles en français, bien que l'écrit reste compréhensible. Ainsi dans les exemples suivants, parmi d'autres :

« Son obsession a pour objectif de créer une entreprise SCOP » : une obsession n'a pas d'objectif (seul un être animé en a...). Il aurait mieux approprié d'écrire, par exemple : « il est obsédé par l'objectif de créer... ».

« Les réunions pour contrôler le mouvement du budget en cas de déficit » : ici, le candidat a opéré une traduction 'mot à signe'. L'expression appropriée aurait été : « les mouvements budgétaires ».

L'usage de la ponctuation ou de la typographie, pourtant très importants à l'écrit, est parfois curieux dans certaines copies comme dans l'exemple suivant :

l'autonomie (« l » apostrophe, puis retour à la ligne pour le mot suivant)

« Madame Pons » (*pourquoi des guillemets ?*)

(2) Deuxième partie : analyse des segments

Dans cette partie également, le jury a regretté la présence trop importante chez certains candidats de structures incorrectes ou inappropriées en français : orthographe défectueuse, impropriétés ou imprécisions, inadéquation du registre adopté (« hyper cher »), erreurs syntaxiques. Le français

langue seconde, qui plus est peu accessible à certains candidats sourds, présente parfois des structures incorrectes : erreurs de prépositions et déterminants (« la formation maison de l'initiative » ; « reprend sa parole » ; « prendre les rennes seuls l'entreprise » ; « qui désire de créer »), structures atypiques : « ils ont obtenu cette demande » ; « [...] s'expriment l'un à l'autre à la fois » ; « quel temps plus tard » ; « ils sont obstacle de communiquer »).

Ces imprécisions et erreurs diverses, parfois nombreuses, n'ont néanmoins pas engendré de difficultés de compréhension chez les membres du jury, ce qui est un point positif.

Concernant spécifiquement le segment 1, aucun candidat n'a pensé à enrichir sa réponse d'une réflexion sur le passage d'une langue à l'autre, se concentrant sur la seule analyse du signe.

En revanche on trouve certains ajouts que l'on peut qualifier de hors sujet, lorsqu'ils vont au delà d'une mise en contexte de la réponse : « Comme précisé, il s'agit d'un néologisme régional : nous ne le trouverons certainement pas dans le "dictionnaire d'Etymologie" de M. Yves Delaporte. Cependant, ce qui est intéressant dans un signe régional, c'est qu'il témoigne, justement, de la richesse régionale. Véritable trésor historique ».

Dans un effort louable pour montrer leurs connaissances linguistiques, certains candidats ont tenté de contextualiser leur réponse par des éléments théoriques sur la linguistique de la langue des signes, mais de manière maladroite ou erronée. Un candidat explique par exemple que le signe [MAISON DE L'INITIATIVE] a pour origine une structure de grande iconicité qui est ensuite devenue une UL, alors qu'il est plus que probable que, procédant par fondé sur une UL préexistante dont un paramètre est modifié, il relève dès le départ de la visée non illustrative.

Concernant le cœur de la question, de nombreux candidats ont fait l'impasse sur la description proprement dite du signe (analyse en composants paramétriques), passant directement à une interprétation sémantique. Dans l'ensemble, on peut déplorer dans un grand nombre de cas un traitement relativement superficiel de la question, avec des réponses très courtes, manquant à la fois de détails et exemples.

Concernant le segment 2, de nombreux candidats ont eu des difficultés à repérer les signes cibles de la consigne. En effet ces répétitions sont très rapides et ne peuvent être repérées qu'avec un regard aiguisé sur la vidéo. Certains candidats ne signalent que 2 ou 3 signes répétés, un autre a repéré des signes qui sont *repris* à des moments différents du discours (mais non répétés), comme [NATURELLEMENT], ce qui ne correspond pas au phénomène linguistique qui devait être

étudié ici (répétition du mouvement de certains signes). *Rappelons à ce sujet que l'analyse des segments exige de visionner plusieurs fois, y compris au ralenti, la courte séquence vidéo concernée*, de manière à conduire une analyse linguistique suffisamment fine et rigoureuse.

Certaines réponses sont incomplètes : différents signes sont décrits et assortis de traductions mais sans propositions de valeurs assorties à la répétition du mouvement ; ou, au contraire, des valeurs possibles sont proposées, mais sans description détaillée des signes concernés. *Il était pourtant primordial d'intégrer à la réponse à la fois la citation des signes concernés, l'identification de la valeur attribuée à la répétition et enfin des propositions de traduction de ces courts segments.*

On trouve des maladrotes dans la description du phénomène linguistique et des valeurs possibles, qui peuvent être davantage imputées à une maîtrise insuffisante du métalangage qu'à une mauvaise compréhension du phénomène observé (« Le mouvement verbal à répétition » ; « importance » au lieu d' « intensité »).

On regrette que très peu de candidats aient pensé à indiquer le time-code correspondant aux signes qu'ils décrivent : ceci aurait facilité le travail du jury et dénoté, de la part du candidat, une volonté de rigueur et de précision.

4. Recommandations du jury

Avant de se lancer dans la rédaction, il est conseillé de *visionner plusieurs fois le document*, afin de s'en imprégner, d'en avoir une vue d'ensemble, de repérer la situation d'énonciation (qui parle ? à qui ? dans quel contexte ?), les différents thèmes et sous-thèmes évoqués et l'organisation du discours. *La vidéo installée dans l'ordinateur individuel mis à la disposition des candidats permet un visionnement adapté au rythme de chacun, avec possibilité d'allers et retours.*

Les candidats doivent veiller également à bien gérer les cinq heures qui leur sont allouées, afin de garder un temps suffisant de relecture. Ils s'assureront de la lisibilité et de l'intelligibilité de leur production. Si elles ne constituent pas des critères en elles-mêmes, le soin apporté à la présentation et à l'écriture restent des points importants, permettant au jury de se concentrer sur le contenu de la copie.

Comme rappelé plus haut, l'épreuve de compréhension-restitution ne saurait se confondre avec une véritable traduction, en ce sens qu'elle n'impose pas de restituer fidèlement la forme, le style, l'expressivité personnelle du locuteur et le registre employé ni de respecter le plan de l'énonciation du document source et sa structuration. En revanche, il s'agit de véhiculer avec la plus grande fidélité le contenu dénoté du discours. En cas d'emploi de termes familiers dans le document source, le registre adéquat à l'écrit dans le cadre du concours de CAPES sera au minimum un registre courant, toute familiarité étant exclue.

Le jury recommande vivement aux futurs candidats d'approfondir leurs connaissances dans les deux langues, afin d'éviter les trop nombreuses confusions ou approximations. Ils pourront s'approprier le vocabulaire nécessaire à la description en français de la LSF, en lisant des articles de linguistique appliquée à la LSF. Concernant la compréhension de la LSF enregistrée, le visionnage régulier de vidéos en LSF, disponibles en ligne et assez souvent traduites en français constituerait une bonne préparation au concours.

L'analyse des segments doit être distinguée de leur présentation pédagogique. Pour ce faire, le candidat peut choisir de faire deux paragraphes distincts ou bien évoquer les deux aspects dans un même paragraphe mais à condition, le cas échéant, d'indiquer explicitement ce qui relève de la description linguistique et ce qui relève de la façon de la présenter à un public d'apprenants.

B. Commentaire dirigé en LSF (Concours externe uniquement)

1. Définition de l'épreuve

L'arrêté du 19 avril 2013 JORF n°0099 du 27 avril 2013 définit l'épreuve d'admissibilité de la façon suivante: il s'agit d'un « *Commentaire dirigé en langue des signes française d'un texte littéraire ou de civilisation en français, mettant en jeu des problématiques proposées par les programmes des collèges et des lycées.* ».

Le coefficient de l'épreuve est de 2.

La durée totale de composition est de 5 heures.

2. Sujet et attentes du jury

Le concours de 2015 propose un article de Patrice Dalle, Professeur des Universités à l'Université Paul Sabatier de Toulouse et Président de l'Association Nationale des Parents d'Enfants Sourds (ANPES), disparu le 20 août 2014. Ce texte, intitulé « *L'ANPES et le rôle des parents* », avait paru dans un numéro hors série de la Nouvelle Revue de l'adaptation et de l'intégration Scolaire (NRAIS) aux éditions du Cnefei en 2005 [*Annexe 2, p. 59*].

Le texte est précédé de la consigne suivante :

Dans ce texte, vous analyserez la manière dont l'auteur construit son argumentation pour inviter le lecteur à porter un nouveau regard sur l'enfant sourd.

On attend un exposé en langue des signes enregistrée n'excédant pas une heure, structuré — comme le serait un commentaire de texte en français écrit—, exprimé dans une langue standard de bonne tenue. L'exposé, fractionné en plusieurs fichiers vidéo, doit comporter une introduction, (contextualisation du texte, présentation de l'auteur et de la problématique choisie, annonce du plan), une conclusion et un développement, organisé à partir de la problématique traitée, que le candidat aura préalablement repérée et synthétisée en introduction. Celle-ci est fréquemment suggérée par la consigne, comme c'est le cas ici.

La problématique centrale posée par Patrice Dalle est celle du regard porté sur les enfants sourds, et les conséquences positives ou négatives qu'induisent les différentes représentations de la

surdité sur les discours et les pratiques éducatives.

On note dans ce texte de fréquentes oppositions caractérisant les points de vue et les discours antagonistes qui circulent dans les milieux professionnels ou associatifs dédiés aux enfants ou adultes sourds. Ainsi l'utilisation d'un lexique dépréciatif /appréciatif marque l'opposition certes un peu caricaturale, pour les besoins de son argumentation, entre « le discours réparateur » du « monde médical », « le lobby de l'éducation spécialisée » (lignes 3 et 4), un discours qu'« on propage toujours » (ligne 7), « qu'on entretient dans la tête des parents » (ligne 8) et, à l'inverse, la « démarche éducative et non médicale » (ligne 13) de certains parents, dynamique, faite de projets positifs : « projet de vie », « projet éducatif bilingue et biculturel » (lignes 11 et 12) fondés sur « la reconnaissance » (ligne 14). Ce « projet bilingue », « projet éducatif » est repris avec insistance en ligne 22 et prolongé sous la forme d'« projet scolaire bilingue » (ligne 23), où l'adulte sourd constitue un avenir pour l'enfant sourd et ses parents, comme en témoigne l'utilisation du futur tout au long des lignes 42 à 68 qui lui sont consacrées. Au « *on* » désignant le « monde médical » impersonnel, fait de discours auxquels sont confrontés les parents d'un enfant sourd, se substituent la notion de réalité —un « réel contact », « un réel échange » (ligne 42)—, un projet d'expérience à construire à partir d'une « vision positive » (ligne 48), faite de potentialités à venir —« les mêmes potentialités que tout enfant » (ligne 83)—, d'« *apport bénéfique* » (ligne 71), avec cet enfant sourd « formidablement doué » (ligne 84). Il ne s'agit plus, comme semble l'affirmer le « *discours négatif, basé sur le manque, sur la déficience* » ligne 7, d'un « *Accidenté de l'audition* », « à réparer » ligne 4.

L'enfant sourd au contraire est considéré par Patrice Dalle comme « être de langage » (ligne 11), un être complet, envisagé dans sa globalité et non plus réduit à sa seule audition manquante. Son discours est engagé : c'est en tant que parent, engagé avec son enfant dans un projet de vie, qu'il parle, avec toute sa puissance de conviction. La répétition du mot « autre », (lignes 9 et 10 : « *autre discours* », « *autre vision* », « *autre démarche* ») martèle avec force la nécessité d'un changement de regard, qui considérerait l'enfant sourd en termes d'altérité, de différence positive, et prendrait la place du paradigme de la déficience, particulièrement prégnant dans le milieu médical. « *Nous insistons* », puis « *nous avons insisté* » répète-t-il à deux reprises en lignes 61 et 71, « *il faut tordre le cou à cette contre-vérité* » (ligne 75). Le propos résonne comme la certitude d'un futur assuré : « *les parents auront* », (ligne 43) « *ils verront* » (ligne 45), « *ils*

verront ...et comprendront» (lignes 49 et 50), « ils pourront commencer » (ligne 53) et l'enfant lui aussi « pourra » (lignes 58 et 66), « il comprendra » (ligne 59).

Cette amorce de commentaire ne prétend pas être un corrigé du commentaire tel qu'il était attendu : le jury souhaite uniquement montrer comment à la lecture du texte et par une analyse précise des mots employés, on peut dégager le positionnement de l'auteur et la problématique qui constitue le cœur de son propos.

Les prestations des candidats sont évaluées selon plusieurs critères essentiels : *la forme linguistique en LSF, les aspects pragmatiques (cadrage, regard et position par rapport à la caméra), la réflexion et la capacité de recul, l'organisation du discours, mais aussi la capacité du candidat à référer explicitement au texte.*

3. Remarques concernant les prestations des candidats

La moyenne des notes de l'épreuve de commentaire dirigé s'élève à **06,93**, les notes allant de **04,25 à 08**.

a) Points forts et propositions intéressantes

Durée et maîtrise des discours signés enregistrés

De 8'51'' pour la plus courte à 29'52'' pour la plus longue, les prestations ont eu des durées variées. Les commentaires filmés ont été séquencés de façon très diverse.

Le jury n'a pas d'attentes spécifiques concernant la durée ou le nombre de séquences. Cependant, il apparaît que le candidat qui s'est donné le temps de se référer au texte, de définir idées et démarche, de relier les concepts, de contextualiser a eu au moins besoin d'une vingtaine de minutes.

D'autre part, il est fortement déconseillé de séquencer à l'excès. Un candidat qui interrompt sa prestation à chaque phrase fait perdre le fil de son discours au jury.

D'une session à l'autre, les candidats ont progressé dans la maîtrise de la vidéo : ils se sont généralement affranchis de leurs notes afin de pouvoir regarder la caméra.

Contextualisation et problématisation

Les candidats ont parfois su tirer profit de références culturelles éclairant certains aspects importants du document. La dynamique générale du texte a été plutôt bien saisie et explicitée. Certains de ses aspects ont pu donner lieu à de bonnes analyses ponctuelles, qui reflétaient des capacités de compréhension globale appréciables.

Les candidats ont toutefois eu du mal à caractériser et à commenter la démarche intellectuelle de l'auteur dans son ensemble et à produire un discours structuré. Même si certains d'entre eux ont manifesté une bonne compréhension globale, les exposés sont restés marqués par la juxtaposition de remarques que l'on aurait souhaité voir articulées à une problématique. C'est l'absence d'un questionnement directeur sur le texte qui conduit certains candidats à la paraphrase.

b) Erreurs ou maladresses

Aspects pragmatiques :

Le cadrage adopté est parfois trop étroit, obligeant le candidat à une expression peu confortable, « étriquée », ou occasionnant de fréquentes « sorties de cadre », latérales ou horizontales. Il convient de se placer à distance de la caméra de sorte que l'espace de signation soit bien entièrement capturé. L'expression doit être aisée comme en situation de communication naturelle non enregistrée. Selon les préférences, on peut signer en position assise mais aussi debout et surélever dans ce cas l'ordinateur.

Rappelons-le : en LSF le regard devant être porté tantôt sur les signes tantôt vers l'interlocuteur et donc vers la caméra ; les candidats doivent de ce fait éviter de regarder trop fréquemment leurs notes placées sur le côté de l'écran ou sur une table. De même l'expression du visage revêt une grande importance dans l'expression générale en LS-vidéo : un seul candidat a réussi à garder une expression agréable et à véritablement capter l'attention. La plupart des autres candidats concentrés sur le contenu de leur message présentent un visage peu expressif, voire complètement inexpressif.

Structuration du document

Introduction

Plusieurs exposés ne comportent pas d'introduction et certains n'ont pas de plan ou ne respectent pas le plan qu'ils ont annoncé. Le développement suit le plus fréquemment le texte de façon très linéaire, sans parvenir à s'en détacher pour aboutir à une structuration propre. *Il importe au contraire de prendre une certaine distance par rapport au texte en relisant la consigne.* Celle-ci, soulignant la nécessité exprimée par l'auteur de porter un nouveau regard sur l'enfant sourd, pouvait donner matière à réflexion et suggérer une organisation du développement en deux ou trois parties, certes nourries d'éléments relevés dans le texte mais sans toutefois y être complètement assujetties.

Le jury propose ici à titre d'exemples, deux possibilités de structuration du développement (hors introduction et conclusion).

Un plan en trois parties :

- 1) Un discours de parent *engagé* sur l'enfant sourd
- 2) L'enfant sourd : un être de *Langage*
- 3) Le parcours bilingue, un parcours de *construction et de vie*

Ou un plan en deux parties :

- 1) L'enfant sourd, être différent, non déficient
- 2) L'enfant sourd, être bilingue

Construction des références et spatialisation :

Le jury a rencontré quelques difficultés à comprendre certaines propositions des candidats en raison d'erreurs de spatialisation, rendant le discours flou, voire incompréhensible (cf. vidéo sur le site du CRDP) : à défaut de compréhension, aucune proposition d'amélioration ne peut être proposée. ***Il est recommandé aux futurs candidats de travailler la cohérence et la cohésion des références linguistiques dans l'espace de signation.*** (<http://www.capes-lsf.ac-versailles.fr/>).

Les choix de spatialisation opérés par certains candidats ne sont pas judicieux, compte tenu de la position de la caméra. Ainsi, le fait de poser une référence personnelle face à soi, par le biais d'une proforme de personne ou d'un signe lexical, par exemple [ENFANT], alors que la caméra se trouve également dans le même axe, ne permet pas au lecteur de la vidéo de bien différencier les différents pointages du regard ou de l'index (pointage-caméra, pointage-signé). ***Il est préférable d'opter pour des placements non ambigus (latéraux ou dans la partie basse du plan frontal de l'axe sagittal).*** Par ailleurs certains candidats superposent des références au même endroit ce qui rend leur discours très confus et difficile à comprendre. Les emplacements gagnent à être clairement définis et distincts les uns des autres (sans exagération).

Utilisation de structures linguistiques variées et correctes :

Le jury constate dans certaines prestations l'absence de structures de transfert personnel et, en revanche, une surabondance de structures de transfert situationnel.

On relève dans l'exemple reproduit dans la vidéo figurant sur le site du CRDP l'utilisation de l'expression française : « savoir quoi faire avec... » : l'utilisation du signe [AVEC] pouvant correspondre par exemple à 'ensemble' existe en LSF, mais la traduction littérale de groupes prépositionnels comportant la préposition « avec » relève la plupart du temps du français signé, ce qui doit être évité. (<http://www.capes-lsf.ac-versailles.fr/>).

Certains candidats utilisent un lexique répétitif, peu varié. Il est recommandé de recourir à des formulations diversifiées afin d'éviter les répétitions. Le candidat doit montrer qu'il dispose d'un lexique riche et précis et qu'il est capable de recourir à différentes formulations d'une même idée.

Il est censé par ailleurs ***connaître les anthroposignes (noms-signes) des personnes connues dans la communauté sourde***, témoignant ainsi de ses connaissances culturelles en lien avec le programme, en l'occurrence ici le signe-nom de Patrice Dalle ou, à titre d'exemples, ceux de Bruno Moncelle, Guy Bouchaveau, Bernard Mottez, etc.

Correction des paramètres de la LSF

En dehors des paramètres tels que la configuration, le jury a constaté un recours abusif à la labialisation parfois sans rapport avec les éléments signés (comme en témoigne l'exemple donné dans la vidéo figurant sur le site <http://www.capes-lsf.ac-versailles.fr/>.)

Exploitation des ressources linguistiques du texte

L'auteur du texte proposé au concours s'exprime avec ses mots, il emploie des tournures de phrases particulières qu'il faut relever et dont il convient de faire l'analyse. Le jury regrette qu'aucun candidat ne s'appuie sur les indices textuels pour justifier son commentaire.

Le commentaire consiste à reformuler le propos de l'auteur (le fond), à indiquer comment il est servi par le texte (la forme) et à étayer les idées de l'auteur par quelques justifications complémentaires ou éléments de contexte.

Quand ils renvoient aux textes, les candidats y réfèrent de façon globale sans préciser à quel passage ils font allusion. **Les références au texte pour illustrer le propos doivent être précises et indiquer le numéro de ligne.**

4. Recommandations du jury

Le rapport du jury de cette session 2015 ne revient pas sur les conseils généraux relatifs à l'élaboration du commentaire dirigé. Les candidats sont invités à se reporter au rapport de la session 2012, qui présente de façon détaillée la technique du commentaire dirigé. Une fiche est en ligne sur le site dédié à l'enseignement de la langue des signes française : http://www.cndp.fr/ressources-lsf/capes/pdf/commentaires_lsf.pdf

La lecture attentive de ce rapport constituera assurément un premier pas vers l'acquisition de méthodes. L'épreuve de commentaire implique une utilisation fine de la langue des signes. *Mais elle implique également la maîtrise de la technique de commentaire et particulièrement la capacité à lire et comprendre un sujet.*

Il existe de nombreux ouvrages techniques. L'annexe 1 du Rapport de 2012 sur le commentaire en propose une première liste. Les principes méthodologiques de base ont été rappelés ici, à l'occasion du traitement du sujet. **Nous soulignons à nouveau les points essentiels :**

—Il faut dans tous les cas d'abord repérer l'origine, la nature et la fonction du texte proposé. Il s'agit de voir *qui écrit et pour qui, selon quelles modalités d'expression* : un genre, un ton de voix, un style, des notions, des thématiques, des images, des personnages, une symbolique sont autant d'instruments au service d'une pensée et de l'expression d'enjeux spécifiques.

—Il faut apprendre à *poser une problématique*

—Apprendre aussi à *expliquer, mettre en évidence puis en perspective.*

Ces opérations s'effectuent grâce à un va-et-vient constant entre le détail du texte et son ensemble, entre le texte et son contexte, entre le texte et les enjeux de société plus larges auxquels il fait écho.

On ne saurait enfin trop insister sur la nécessité de *nommer précisément les parties du commentaire* et sur l'intérêt de *montrer comment elles s'articulent et en quoi elles éclairent la démarche de l'auteur*. Le commentaire doit s'affranchir de la lettre du texte auquel il s'applique, il doit en faire apparaître l'esprit et les enjeux et mettre une démarche d'analyse personnelle au service de son élucidation.

METHODE GENERALE DE TRAVAIL

Plusieurs activités distinctes doivent être engagées par le candidat, qui consistent à :

—*Relever les indices périphériques permettant d'identifier l'époque, le genre et la fonction du texte,*

—*Bien lire et relire la consigne, pour comprendre les indications qu'elle donne quant à la problématique centrale du texte, dégager le fil conducteur suggéré afin d'orienter la réflexion et de structurer la composition,*

—*Lire et comprendre le texte, le faire parler en relevant des indices thématiques, linguistiques et de structuration.*

Concernant la production en LS-Vidéo, il s'agit de :

—Réunir les conditions matérielles et techniques nécessaires à un enregistrement de qualité

—Élaborer un support écrit du discours à produire, qui peut être sous forme de schémas

—Produire un discours clair et structuré en LSF et l'enregistrer

—Relire et corriger sa production en procédant à des réenregistrements si besoin est.

RESPECT DU REGISTRE DE LANGUE

La réalisation d'un enregistrement en LSF nécessite, de la part du candidat, qu'il maîtrise les aspects techniques de la LS-vidéo mais aussi qu'il connaisse les enjeux et les codes d'une communication signée différée, dans un contexte d'épreuve nationale de CAPES. *La tenue vestimentaire adoptée tient compte de la nature de l'épreuve, les vêtements trop bigarrés peuvent en effet gêner la compréhension du discours signé, de même les bijoux trop voyants ou bruyants sont à éviter.*

Comme toute situation de communication, l'exposé enregistré implique le respect de codes implicites, tant sur le plan discursif que linguistique. Il donne à voir non seulement les idées développées par le candidat, **un contenu**, mais aussi un contenant, **une forme**. L'exposé signé doit témoigner d'une volonté et d'une capacité du candidat à se faire comprendre, à tenir compte de ses interlocuteurs (en l'occurrence le jury) et du support particulier que constitue l'enregistrement vidéo. Celui-ci laisse inévitablement transparaître, de la part du candidat, un certain rapport à l'institution, une façon d'être, en tant qu'éventuel futur enseignant de l'éducation nationale.

On attend donc une langue des signes académique, d'un registre relativement soutenu et une structuration rigoureuse, intelligible et dynamique. La description des différents registres de langue en LS n'ayant pas encore fait l'objet de nombreux travaux linguistiques, les remarques portées ici relèvent davantage du bon sens que d'un réel cadre de référence bien établi. Certains signes lexicaux trop familiers sont à bannir. La posture corporelle du candidat qui reflète son état d'esprit renvoie aussi, dans le cas des LS, à un certain registre, par définition soutenu ou relâché : une épreuve de Capes requiert une **attitude tonique** permettant des **propositions clairement articulées**, des **configurations et des emplacements nettement délimités** dans le temps et dans l'espace.

Le caractère soutenu de la prestation du candidat sera aussi marqué par une **expression fluide**, peu interrompue par des temps de réflexion et de lecture des notes. L'organisation matérielle de l'épreuve rend possible des prises successives qui doivent aboutir à une version finale formalisée, dépourvue de faute et comportant peu d'hésitations. Le candidat évite par exemple de manifester des gestes naturels d'auto assurance ou d'angoisse (soupirer, etc.), ce que l'on appelle les parasites langagiers. On recommande au candidat de revoir sa production en repérant la présence de parasites langagiers ou d'erreurs et, le cas échéant de la réenregistrer partiellement.

Lors de leur préparation au concours, les futurs candidats tireront profit d'un entraînement au discours structuré à partir de notes écrites, afin de prendre du recul sur leur prestation orale-signée et de s'habituer à s'exprimer dans une situation peu habituelle : face caméra, avec un support écrit.

La « lisibilité » doit également être prise en considération, la vidéo limitant la perception des volumes et des distances. Le candidat devra veiller à ce que l'intelligibilité de son propos soit facilitée. Il sera ainsi nécessaire de **modifier légèrement le débit et l'amplitude des signes**, sans exagération ; **l'orientation des signes** peut parfois poser des problèmes de compréhension quand

il s'agit d'un document filmé, ce qui nécessite de légères modifications d'orientation (de trois-quarts plutôt que de face). Toute exagération pourrait être considérée comme une sophistication inutile voire parasite. Le candidat devra trouver, avec le plus grand discernement, les moyens de fluidifier et de rendre intelligible son propos, sans pour autant le dénaturer.

ASPECTS TECHNIQUES ET PRAGMATIQUES

Le cadrage

Un soin particulier doit être apporté à l'organisation matérielle de l'enregistrement et aux aspects techniques. Le cadrage doit permettre un recours à **l'ensemble de l'espace de signation**, sans que l'on sente de contrainte excessive (éviter un cadrage coupé au front ou à l'estomac, la présence d'une table qui gêne l'aisance corporelle et contribue à réduire l'espace de signation). Le candidat peut se lever s'il le souhaite : il s'éloignera alors de l'objectif de sorte que le cadre de l'image coïncide parfaitement avec le cadre linguistique de l'espace de signation. Un cadrage réduit donne lieu non seulement à une expression étriquée et déformée sur le plan linguistique, mais il évoque une situation de communication moins formelle de type MMS ou communication vidéo différée entre amis.

Le cadrage doit donc faire l'objet d'une attention particulière. Le candidat doit être placé au centre, il veille à ce que ses bras ne dépassent pas sur les côtés, gauche et droit. Afin de laisser une marge suffisante au-dessus de la tête, il est conseillé de mettre une main (poing fermé) sur la tête, ce qui permet au candidat d'ajuster sa position en se regardant dans l'écran (voir Fig. 1). Afin de ne pas avoir à refaire les réglages à chaque prise, le candidat pourra disposer un repère de position au sol, sur lequel il se placera à chaque nouvel enregistrement.



Fig.1

Les figures 2 et 3 ci-dessous contreviennent à cette recommandation. En **Fig.2** Le poing est coupé, donc la marge sera très réduite. En **Fig.3** La marge excède la taille du poing, le signeur sera trop éloigné.



Fig.2



Fig.3

Pour les marges latérales, le repère d'ajustement des marges consiste à lever le poing et plier les coudes de sorte que la position du candidat soit centralisée sur l'écran (voir **Fig. 4**).



Fig.4

Les positions illustrées en **Figures 5 et 6** ci-dessous sont décentrées.



Fig.5



Fig.6

Le regard

La caméra matérialise un interlocuteur virtuel : ainsi de la même façon que pour une

communication en face à face et selon la nature du discours et les structures linguistiques impliquées, le regard pointera ou non vers la webcam.

Exemple : dans une description, le regard pointe régulièrement vers différents endroits de l'espace de signation, (cf. Fig. 7).

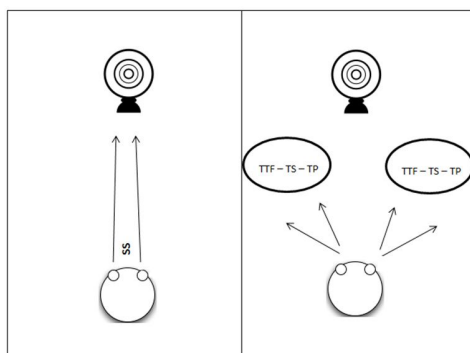


Fig. 7

En LS-Vidéo différée, le regard conserve la même valeur que dans la communication en face à face. (Maintien du contact avec l'interlocuteur, fonction déictique de pointage d'objets de la réalité, présents au moment de l'énonciation, fonction de pointage de références linguistiques posés dans l'espace de signation, indices de la situation d'énonciation : qui parle à qui, qui pense quoi? : le narrateur, un personnage...)

La gestion des fichiers

La possibilité d'enregistrer des fichiers séparés correspondants aux différentes parties du commentaire, ne doit pas aboutir à fractionner excessivement le discours. Le candidat doit montrer sa capacité à mémoriser un discours assez long et à le restituer de façon correcte.

La dénomination des fichiers quoique nécessairement lapidaire peut faire ressortir la structuration adoptée : en effet, avec insertion d'une numérotation dans le nom des fichiers, ceux-ci se trouvent rangés par ordre chronologique et suggèrent ainsi le plan, annoncé par ailleurs, en fin d'introduction.

II. Épreuves d'admission

A. Mise en situation professionnelle (Concours externe et Troisième voie)

1. Définition de l'épreuve

L'arrêté du 19 avril 2013 du JORF n°0099 du 27 avril 2013 définit cette épreuve d'admission comme : « *un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires* ». □ *L'épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury, composé de documents qui se rapportent à l'une des notions culturelles des programmes de collège ou de lycée. Ces documents peuvent être des textes, des documents iconographiques, des enregistrements vidéo, documents scientifiques, didactiques, pédagogiques, extraits de manuels ou travaux d'élèves.*

La durée de préparation de l'épreuve est de 3 heures, la durée de l'épreuve proprement dite est d'une heure, elle comporte deux parties. □ Une première partie en langue des signes française, consiste en *la présentation, l'étude et la mise en relation des documents* (20 minutes), suivie d'un entretien en langue des signes française *durant lequel le candidat justifie sa présentation et développe certains éléments de son argumentation* (10 minutes).

Une seconde partie (d'une durée de 30 minutes également : 20 minutes de présentation/10 minutes d'entretien), en langue des signes française ou en français, consiste en « *une proposition de pistes d'exploitation didactique des documents, en fonction des compétences linguistiques (lexicales, grammaticales) qu'ils mobilisent et des activités langagières qu'ils permettent de mettre en pratique, suivi d'un entretien en langue des signes française ou en français au cours duquel le candidat est amené à justifier ses choix.* »

Chaque partie compte pour moitié dans la notation, le coefficient total de l'épreuve étant de 4.

Dans la deuxième partie de l'épreuve, le choix du français ou de la langue des signes vaut pour la totalité de cette sous-partie (exposé et entretien), il requiert la présence d'un interprète destiné à rendre accessibles les propos du candidat au membre du jury, si ce dernier est sourd. Ce choix n'a

aucune incidence sur l'appréciation de la prestation du candidat par le jury.

2. Sujet et attentes du jury

a) Présentation du sujet

*Devant le faible nombre de candidats présents à l'épreuve, il n'a été proposé qu'un seul sujet pour cette session 2015. Il est présenté en **Annexe n°3 p. 61** et est disponible sur le site du CRDP de Versailles : <http://www.capes-lsf.ac-versailles.fr/>, rubrique « Annales » > « année 2015 ».*

Le sujet est composé de trois documents, dont le thème est commun mais qui diffèrent par leur approche et par leur datation. Les trois documents (un texte, un ensemble de bas-reliefs et une gravure) portent sur la vie et l'œuvre de l'Abbé de l'Épée, dont notamment un des événements majeurs de sa vie : la rencontre des jumelles sourdes en 1760. Voici la composition du dossier :

- Document A. « *La rencontre entre l'abbé de l'Épée et les sœurs jumelles* », texte de Yann Cantin, l'Histoire des sourds, dans Picto-Magazine, bulletin n°3.
- Document B. Photo de bas-reliefs de Charles Marie Félix Martin (1846-1916), illustrant la vie de l'abbé de l'Épée, 1909. Collection de l'INJS.
- Document C. « *Charles-Michel de l'Épée désigné pour délivrer les sourds-muets* », gravure de Joseph Cochefer (1849-1923). Archives de l'INJS.

b) Compétences générales attendues

Le candidat doit montrer :

- qu'il présente des qualités d'expression en LSF et/ou en français et sait décrire une image, expliquer une intention et présenter et justifier une proposition ;
- qu'il possède les aptitudes d'analyse, de synthèse ;
- qu'il est capable de mobiliser quelques connaissances générales ;
- qu'il connaît les contenus d'enseignement et les programmes de sa discipline en □collège et

en lycée ;

- qu'il a réfléchi aux finalités de sa discipline et à sa relation avec les autres matières □ou d'autres actions ou projets susceptibles d'être mis en œuvre dans un □établissement du second degré ;
- qu'il est en mesure, au cours de l'entretien, de prendre en compte les réactions du □jury et de porter un regard critique sur ses propositions.

c) Première partie de l'épreuve : mise en relation des documents

Les supports peuvent *a minima* être décrits de façon basique, en repérant les principaux éléments factuels. Cette description factuelle doit néanmoins s'enrichir et s'affiner pour déboucher sur une description plus aboutie, au travers de laquelle le candidat fait ressortir une compréhension fine des supports, de leur aspect historique et symbolique.

Il est attendu du candidat qu'il ait une connaissance étoffée de ce personnage central dans l'Histoire et la culture sourdes et qu'il puisse percevoir la distance entre la réalité de la vie et des actions de l'abbé, dans un contexte historique précis, et l'image mythique qui en est véhiculée, tout en décodant la façon dont cette image est construite. Une connaissance fine de l'histoire des sourds pouvait permettre au candidat d'évoquer le rôle joué par Ferdinand Berthier dans l'élaboration volontaire du mythe entourant l'Abbé de l'Epée dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle. En effet, pour Berthier, la construction de cette figure comme un mythe devait contribuer à fédérer la communauté Sourde (voir Encrevé 2008).

L'étude fine du dossier, c'est à dire l'étude et la mise en relation des différents documents, appuyée par ces connaissances personnelles, doit déboucher sur une problématisation qui sert de fil directeur à la présentation.

Le premier document, extrait d'un article de Yann Cantin, historien sourd ayant obtenu son Doctorat cette année, met en scène deux versions de la vie de ce personnage. La première, sans doute la plus connue, car souvent véhiculée ainsi au sein de la communauté sourde, met en scène un Abbé « désœuvré », se promenant sans but et tombant par hasard sur des jumelles sourdes en cherchant à s'abriter d'une averse soudaine. Outre la notion de hasard, on trouve dans cette version une importante dimension émotionnelle (« s'inquiéta » ; « laissées à leur sort » ; « touché

par la détresse »). A l'inverse, la seconde version nous montre que l'Abbé savait où il se rendait car il avait été informé de la situation de ces deux sœurs sourdes dont le précepteur était mort. Cette version est exempte de toute dimension affective : on y trouve un ton neutre, factuel, des indications précises (« rue des Moulins », « rue des Fossés-St-Victor », « un immeuble à quatre étages ») propres aux récits historiques. Ce texte de Yann Cantin met ainsi en exergue le décalage entre le mythe créé autour de l'Abbé de l'Épée et la version historique la plus probable. Il est intéressant de constater que les deux documents iconographiques proposés illustrent chacun un pan de ce texte :

Document B



△
1759 : Voyant deux jeunes sourdes-muettes, l'abbé de l'Épée ému, recherche le moyen de soulager leur triste sort.



△
1777 : L'empereur Joseph II amène sa sœur, la reine Marie-Antoinette, visiter l'école de l'abbé de l'Épée.



△
1780 : L'ambassadeur de Russie vient féliciter l'abbé de l'Épée et lui offrir de riches présents de la part de Catherine II. - Dites à sa Majesté que je lui demande pour toute faveur de m'envoyer un sourd-muet que j'instruirai -, répondit l'abbé de l'Épée.

Bas-reliefs en bronze de Charles Marie Félix Martin (1846-1916), illustrant la vie de l'Abbé de l'Épée, 1909. © Collection de l'INJS de Paris.

Le document B, composé de trois bas-reliefs de Charles Marie Félix Martin, illustre la version historique de la vie de l'Abbé de l'Épée à travers trois épisodes attestés de sa vie : i) la rencontre des jumelles (1759), ii) la visite de l'école de l'Abbé de l'Épée par Joseph II et Marie-Antoinette (1777), iii) la visite de l'ambassadeur de Russie en 1780.

Enfin le document C, une gravure de J. Cochefer, du 19^{ème} siècle, illustre la version mythique de la scène de la rencontre des jumelles sourdes : l'abbé de l'Épée est un Héros, investi d'une mission salvatrice par les puissances d'En-Haut :



Charles-Michel de l'Épée désigné pour délivrer les sourds-muets.

Gravure de Joseph Cochefer (1849-1923). Archives de l'INJS.

Ce document très riche devait faire d'objet d'une attention particulière : outre une description précise de l'image, le candidat pouvait en analyser la valeur symbolique à travers de nombreux éléments (les feuilles de laurier, les chaînes brisées qui encerclaient les livres, la position des protagonistes, l'escalier, le clair-obscur, l'ange, etc.). La pluie s'est arrêtée (l'Abbé porte un parapluie fermé à la main), les jumelles sont en bas de l'escalier (position « basse » qui peut être comprise à la fois en termes sociaux et spirituels) et l'Abbé de l'Épée, héros glorieux guidé par la lumière divine (l'ange lui indiquant le chemin) descend vers les petites filles, vêtues de blanc, pour leur apporter la connaissance et les amener à la Lumière (du Savoir, de l'Esprit).

Tous les documents devaient être décrits et analysés de manière détaillée. Le document C notamment, très riche, devait faire l'objet : a/ d'une description minutieuse, le candidat montrant par là ses compétences linguistiques face à une tâche de description complexe, et b/ d'une analyse précise des différents éléments de l'image et de leur valeur symbolique.

Une comparaison avec la version historique du document A permettait au candidat de faire surgir les éléments essentiels du mythe : le lyrisme, l'esthétique de la mise en scène, l'intervention divine, la figure du sauveur, qui s'opposent à une série de faits beaucoup plus vraisemblables, exposés de manière objective. Par exemple, alors que, dans la version historique probable l'Abbé de l'Épée monte au premier étage d'un immeuble pour s'introduire dans l'appartement des jumelles, il est représenté dans cette version mythique descendant un escalier, tombant directement sur les jumelles dans une cour intérieure.

d) Deuxième partie de l'épreuve : pistes d'exploitation didactique

Les propositions d'exploitation doivent être adossées à un niveau de classe et un type d'entrée dans la langue (L1 ou L2) ; mais les supports peuvent, de par leur lisibilité et la célébrité du personnage mis en scène, être proposés tant en collège qu'en lycée.

Les pistes d'exploitation pédagogiques possibles de ce dossier sont variées :

—**objectifs culturels** : le contraste Histoire / Mythe autour d'un même personnage ; l'ancrage historique du personnage, notamment la place du religieux ; la place des sourds dans la société, avant et après l'Abbé de l'Épée

—**objectifs discursifs et linguistiques** :

- travail sur la description, le commentaire et l'interprétation d'un support iconographique. Utilisation pertinente de l'espace et des structures de grande iconicité (transferts) pour rendre compte de manière économique et visuelle des différentes parties et des différents éléments de l'image ;
- travail sur les genres discursifs, ici sur la narration, notamment sur des variantes possibles d'un même récit, en production ou en réception : repérage et/ou production des structures de grande iconicité (TP, TS et TTF) au service de la narration, travail sur les procédés au service d'une tonalité plutôt lyrique (récit légendaire) ou plutôt factuelle (récit historique) ;
- même si aucun support vidéo ne faisait cette année partie du dossier, le candidat pouvait envisager l'utilisation de la LS-vidéo dans ses propositions pédagogiques, en réception (visionnage d'une description d'image, visionnage des traductions des deux paragraphes

du document A) ou en production (description d'un document iconographique, récit de la rencontre selon différentes contraintes de forme, etc.).

Les pistes proposées doivent s'inscrire dans le cadre d'un travail pluridisciplinaire, qui est une des compétences attendues d'un enseignant (lien avec d'autres disciplines : Histoire, Philosophie, Littérature, LV)². Les activités permettant d'installer une mise en relation entre LSF et français, conformément au programme de LSF, sont particulièrement appréciées. Voici quelques exemples de notions des programmes de différentes disciplines pouvant faire l'objet d'un travail en interdisciplinarité (programmes de 2008, voir les références en annexe) :

- **Français**

- La mythologie grecque et romaine (6^{ème})
- L'étude de l'image (en lien avec l'histoire des arts) : découverte de différents types de supports iconographiques de différentes époques. Etude des fonctions de l'image (narrative en 6^{ème}, descriptive en 5^{ème}, explicative et informative en 4^{ème} ; argumentative en 3^{ème}) et initiation aux outils d'analyse (cadrage, composition, plans en 6^{ème} ; angles de prise de vue, couleurs et lumière en 5^{ème} ; analyse des images animées en 3^{ème})
- Le siècle des Lumières (2^{nde})

- **Histoire**

- La mythologie grecque et romaine (6^{ème})
- Le droit à l'éducation pour tous (6^{ème}) : les différents types d'inégalité face à l'éducation en France et dans le monde, réflexions sur les finalités de l'école à travers les grandes étapes de l'éducation en France
- La place et le rôle de l'Eglise dans l'Histoire de France (5^{ème})
- Les œuvres artistiques comme témoin de l'Histoire aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles (4^{ème}), dans le monde contemporain (3^{ème})
- Le siècle des lumières (4^{ème})

- **Histoire de l'art**

- « Arts, mythes et religions » aux 18^{ème} et 19^{ème} siècle (4^{ème}).

- **Littérature étrangère en langue étrangère (LELE)**

² Cf. Référentiel de compétences d'un enseignant stagiaire : « *Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement (sait coopérer au sein d'une équipe d'enseignants).* »

- Notion de mythes et héros (terminale)

Le jury alerte néanmoins sur la mise en application prochaine de nouveaux programmes, qui rendront peut-être caduques ces propositions de travail sur l'interdisciplinarité.

e) Questions posées par le jury

Pour la première partie de l'épreuve :

- Savez-vous qui est l'auteur du texte A, Yann Cantin ? Pouvez vous le présenter rapidement ?
- Connaissez vous Charles Marie Félix Martin ?
- Pouvez-vous nous décrire le document C, comme si nous ne l'avions jamais vu ?
- Pouvez-vous analyser les différents symboles présents dans le document C ?
- Que symbolise l'escalier dans le document C ?
- Pouvez-vous comparer la scène présentée dans le document C et celle décrite dans le document A, deuxième paragraphe ? ou : Pouvez-vous comparer les deux versions de l'histoire présentées dans ce dossier ?
- Avez-vous remarqué une différence entre la seconde partie du texte (la légende) et la gravure (document C) ? Pourquoi l'abbé de l'Épée descend-il les escaliers dans le document C, alors qu'il monte au premier étage dans le texte (document A) ?
- Quel est le lien entre les 3 documents proposés ?
- Pouvez-vous expliquer la différence entre un récit historique et un récit mythique ? ou : Quelle est la différence entre Histoire et légende ?
- Si l'abbé de l'Épée n'avait pas rencontré les jumelles, mais une seule personne sourde, le cours de l'Histoire de la LSF et des Sourds aurait-il été différent ?
- Savez-vous qui a permis que l'Abbé de l'Épée ne tombe pas dans l'oubli, en organisant des manifestations annuelles en sa mémoire ?

- Pour quelle raison principale la communauté sourde rend-elle hommage à l'abbé de l'Épée ?
- Qu'est-ce qu'il y a de spécifique à la culture sourde ?

Pour la seconde partie de l'épreuve :

- A quel niveau scolaire s'adosse la piste pédagogique que vous venez de proposer ? Comment déclineriez-vous votre proposition auprès d'élèves plus ou moins âgés, apprenants de la LSF L1 ou L2 ?
- Vous semble-t-il possible d'utiliser un support écrit en cours de LSF ?
- Y a-t-il un risque, quand on propose un texte en classe, de ne plus enseigner *la* LSF, mais *en* LSF ?
- L'abbé de l'Épée accueillait des enfants sourds et pauvres. Est-ce différent de nos jours, à l'école de la République ? Que dit la Loi sur l'Ecole en termes de discrimination envers les enfants « différents » ?
- À l'époque de l'abbé de l'Épée, la religion occupait une place importante dans toutes les sphères de la société. Comment aborder aujourd'hui le fait religieux à l'école républicaine ?
- Quelle est la différence entre l'enseignement de la LSF comme L1 (langue première) et comme L2 (langue seconde) ?
- Quelle est la différence entre le programme de LSF et le Référentiel Européen (CECRL) ?

3. Remarques concernant les prestations des candidats

La moyenne des notes de l'épreuve de mise en situation professionnelle s'élève à :

Concours externe : 10,8 (les notes allant de 8,8 à 12,8).

Concours troisième voie : 11,16 (les notes allant de 5,2 à 17,4).

a) Points forts et propositions intéressantes

- Cinq candidats sur huit ont su proposer une problématisation de l'ensemble de documents.
- Deux candidats ont bien compris la consigne de l'épreuve et ont pu donner un plan bien structuré dans un espace sémantiquement organisé.
- La plupart des candidats ont saisi le contraste qu'il y avait à faire entre deux versions possibles de la rencontre de l'abbé de l'Épée avec les jumelles sourdes (récit historique ou légendaire)
- La vie de l'abbé de l'Épée est maîtrisée par la plupart des candidats.
- Le vocabulaire pédagogique et didactique est mobilisé de manière adéquate chez certains candidats (séance, séquence, ...)
- Le jury a apprécié chez certains candidats une connaissance détaillée des programmes de LSF et d'autres disciplines, ainsi que des propositions de travail en pluridisciplinarité, impliquant d'autres collègues.
- Les candidats peuvent être soit assis, soit debout. Nous les encourageons cependant à opter plutôt pour la position debout, ce qui rend leur prestation plus vivante et leur langue plus visible (et qui correspond à la posture de fait de l'enseignant dans sa classe).
- Certains candidats ont pensé au confort visuel des membres du jury en choisissant des vêtements noirs ou sombres.
- Un candidat a pris l'heureuse initiative de surligner en jaune fluorescent dans ses notes les mots importants, ce qui lui a permis de s'adresser au jury de façon plus pertinente et agréable.
- Le jury apprécie, lorsqu'un candidat se trompe, qu'il montre qu'il sait évoluer dans sa réflexion.

b) Erreurs ou maladresses

- *En transversal des deux parties de l'épreuve :*

- Certains candidats font un usage abusif de la dactylogogie. Le recours à la dactylogogie peut être pertinent (nom propre, signe récent ou sujet à la variation, etc.), mais le jury encourage les candidats à passer par une autre stratégie lorsqu'un signe leur est inconnu (périphrase).
- *Les entretiens ont révélé parfois un manque de connaissances générales ainsi qu'une méconnaissance préoccupante des programmes scolaires de la LSF ou de disciplines proches (français, langues vivantes, histoire, etc.)*
- Les candidats devraient noter les points essentiels de leur discours et non écrire des phrases complètes : ils risquent en effet dans ce dernier cas de produire du français signé plutôt que de la LSF.
- La prestation, pour la majorité des candidats est souvent trop courte (10 minutes). *Il est nécessaire que le candidat sache gérer le temps de sa prestation, comme il pourrait le faire en classe.*
- Le jury a noté des erreurs diverses en LSF : erreurs dans les proformes (l'abbé de l'Épée rencontre les jumelles : Md³ configuration [INDEX] avec MD⁴ configuration [INDEX] au lieu de Md configuration [V] avec MD configuration [INDEX]) ; erreurs lexicales (religion, « histoire vraie » / « histoire fausse » au lieu de Histoire / légende ; « charité » (signe [MESSE]) ; Raison (confusion [REFLEXION] et [AVOIR RAISON]) ; Ému ([INQUIET]) ; Accessibilité ([BLOCAGE]) ; [HEROS].
- Deux candidats ont beaucoup vocalisé en signant. Ceci peut poser des problèmes, tout particulièrement dans le cas d'un enseignement de la LSF comme langue vivante étrangère auprès d'élèves entendants.
- Il convient d'éviter les termes, mimiques faciales ou références culturelles de registre familier : « au pif » ; « on s'en fout » ; « vachement » ; « l'abbé de l'Épée est comme Superman : il vient sauver les sourds » ; attention également à produire des mimiques faciales adaptées au registre attendu dans un concours.
- Lorsque le candidat choisit de s'exprimer en français pour la seconde partie de

³ Md : Main dominée

⁴ MD : main dominante

l'épreuve, il a tendance à se plonger dans ses notes et à oublier le jury. D'une manière générale, les candidats ont des difficultés à regarder l'ensemble des membres du jury et se focalisent plutôt sur un seul d'entre eux.

- **Mise en relation :**

- La plupart des candidats adoptent un plan linéaire du type : 1/ description du document 1, 2/ description du document 2, 3/ description du document 3, 4/ mise en relation des trois documents. La problématisation est alors difficile.
- Le plan (avec les parties et les arguments) n'est pas toujours structuré dans un espace sémantiquement organisé. Les candidats ont des tics de langage : « aussi..., aussi... », répétition de « bien sûr ».
- La majorité des candidats ne connaissent pas Yann Cantin, ni Charles Marie Félix Martin. On note également des erreurs chronologiques très gênantes (ex : l'abbé de l'Épée a vécu au Moyen Âge).
- Attention à ne pas surcharger la présentation d'apports d'éléments d'information issus de connaissances personnelles, au risque de s'éloigner des attendus de l'épreuve (biographie de l'Abbé de l'Épée, histoire de l'éducation des sourds, trop nombreuses définitions, etc.) : si les connaissances du candidat sont très appréciées, elles doivent être exprimées au moment opportun et toujours dans le but d'éclairer les documents du dossier.
- Une description minutieuse du document C a été rarement proposée, alors que la plupart des candidats ne sont pas allés au bout des 20 minutes qui leur étaient imparties. Lorsqu'une description est proposée, la gestion de l'espace est souvent mal maîtrisée : les candidats signent [EN HAUT], [À DROITE].
- Certains candidats n'ont pas réussi à trouver, malgré l'aide du jury, la thématique Histoire/Mythe (ou légende). Beaucoup n'ont pas su interpréter les symboles du document C (manque dû à une méconnaissance de l'analyse d'image ou à des lacunes en culture générale), ni faire le lien avec le texte (document A).

- **Pistes didactiques :**

- La prestation de la deuxième partie de cette épreuve est fréquemment moins réussie que celle de la première partie : elle est moins organisée. Les arguments

sur la pédagogie, les objectifs visés sont souvent flous ou absents.

- Le lexique sur la pédagogie est souvent limité : séquence, séance, etc.
- On note une connaissance limitée des programmes de LSF, voire des confusions avec le référentiel européen (CECRL)
- Certains candidats proposent une seule piste pédagogique (un seul niveau scolaire, pour L1 ou L2, etc.), et éprouvent des difficultés à la décliner selon différents publics ou à en proposer d'autres devant les sollicitations du jury.
- A l'inverse, certaines propositions sont trop nombreuses : un candidat partant dans toutes les directions possibles ne peut que survoler son sujet.
- Les propositions se font souvent sous la forme d'une fiche pédagogique (objectif général, sous-objectifs, activité de l'enseignant, activité de l'élève, durée, etc.), ce qui est assez lourd à présenter et comporte des détails trop factuels. A l'inverse il manque souvent des précisions sur les modalités concrètes de travail, sur la manière d'exploiter les supports avec les élèves.
- L'usage de la vidéo est peu évoqué : le fait que le dossier ne comporte pas de support vidéo n'empêche pas le candidat d'en proposer l'utilisation, soit en envisageant la création de vidéos à présenter aux élèves, soit en imaginant des consignes à proposer aux élèves pour les faire produire en LS différée.

4. Recommandations du jury

a) Préparation et présentation

Il est conseillé de se préparer à cette épreuve en se documentant sur l'histoire et la culture sourde, la didactique et la pédagogie générales et appliquées à l'enseignement des langues des signes.

Une connaissance détaillée des programmes de LSF au collège et au lycée (BO n°29 du 16 juillet 2009) est indispensable, ainsi qu'une connaissance globale des programmes des autres disciplines pouvant faire l'objet d'un travail interdisciplinaire.

Il est conseillé aux candidats de passer d'une conception traditionnelle fortement centrée sur l'enseignement à une conception plus moderne s'intéressant aux processus d'acquisition et d'apprentissage de l'élève. Pour ce faire, il convient de réfléchir aux situations authentiques de la vie qui mettent en jeu la communication et la langue des signes, transposables dans une classe et d'où les élèves pourront extraire, avec l'aide de l'enseignant, des fragments de langue.

Lors de la phase de préparation de l'épreuve, s'il est utile de procéder à une lecture séparée des différents documents, le jury conseille aux candidats de rapidement établir les points communs entre ceux-ci et de se servir de ces éléments comme trame de leur présentation.

Un entraînement préalable à l'exposé oral doit permettre aux candidats de déterminer les *conditions matérielles en adéquation avec les exigences de l'épreuve mais aussi conformes à leur fonctionnement personnel* (type de notes, schémas, liste de points à aborder, tableau, ...). Les notes sont un outil et ne doivent pas constituer une gêne qui viendrait entraver l'expression du candidat.

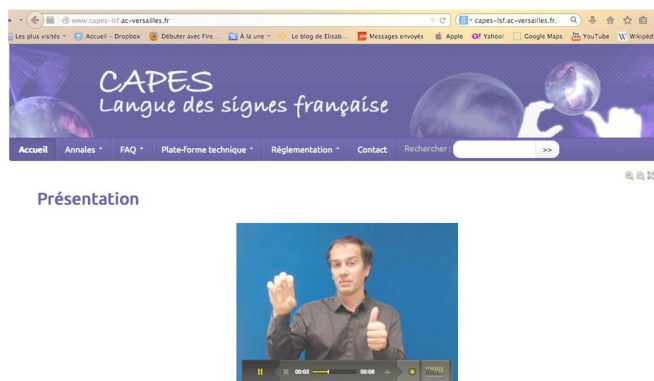
Le jury rappelle, à ce propos, que l'épreuve est *une épreuve orale et non pas une épreuve de lecture d'un écrit* : elle doit en conserver l'esprit. Même si l'examen ne permet pas une spontanéité et une improvisation maximales, le candidat doit garder à l'esprit qu'il s'adresse à quelqu'un, qui se trouve face à lui et attend qu'on le prenne en considération. *Un entraînement préalable à l'exposé oral, face à un ou plusieurs interlocuteurs, constitue selon nous une bonne façon de se préparer émotionnellement et matériellement à l'épreuve.*

Le jury conseille également aux candidats d'apprendre à gérer l'imprévu, les questions inattendues, et à imaginer les questions que le jury pourrait poser.

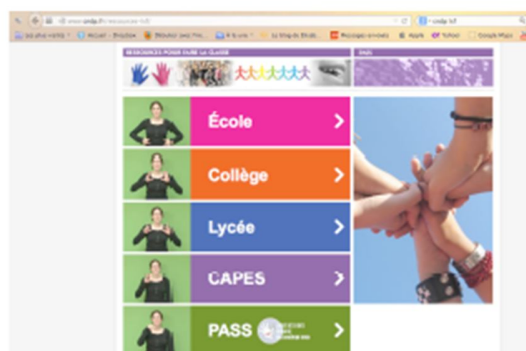
Les pistes pédagogiques peuvent, selon les sujets et les choix du candidat, être assez larges et engager à des échanges pertinents avec le jury quant aux principes et méthodes en didactique des langues, ou au contraire plus précises allant jusqu'à la description d'un scénario pédagogique établi pour un niveau donné. Néanmoins, dans le cas d'un exposé qui ne développerait pas une séquence pédagogique, il est demandé au candidat de proposer des exemples précis de supports et d'activités rapportées à un moment de l'apprentissage.

Afin de se familiariser avec l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, le jury préconise la fréquentation régulière de sites nationaux ou académiques

disposant de ressources pédagogiques ou didactiques tels que les sites du CNDP et du CRDP de Versailles.



Site des concours du Capes de LSF
www.capes-lsf.ac-versailles.fr



Site Ressource LSF, CNDP CRDP de
Versailles
www.cndp.fr/ressources-lsf

b) Entretien

Concernant l'entretien, le jury conseille aux candidats d'adopter une posture réflexive : il ne s'agit pas d'essayer de trouver dans sa mémoire la bonne réponse, mais de proposer une réflexion visant à élaborer une réponse, qui soit personnelle, construite et justifiée au moyen d'arguments. Afin de se préparer à cet exercice de réflexion, le jury suggère au candidat de se poser lui-même des questions ou de demander à quelqu'un de lui en poser et d'y répondre.

B. Entretien en LSF à partir d'un dossier (Concours externe uniquement)

1. Définition de l'épreuve

L'épreuve définie par l'arrêté du 19 avril 2013, publié au JORF n°0099 du 27 avril 2013, « *prend appui sur un ou plusieurs documents écrits consacrés à un sujet de société en relation avec l'éducation* » dont le candidat fait « *un compte rendu en langue des signes française (dix minutes maximum) qui sert de point de départ à un entretien avec le jury.* ».

Le jury attend du candidat « *qu'il s'exprime avec aisance en langue des signes française en continu et en interaction en présentant et en défendant un point de vue argumenté et qu'il témoigne de sa « capacité à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves , à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.* »

La durée de préparation de l'épreuve est de 15 minutes et la durée de l'épreuve proprement dite est de 30 minutes au maximum. (10 minutes maximum de présentation, et selon la durée de présentation, 20 minutes ou plus d'entretien). □ Le coefficient de l'épreuve est de 4.

2. Sujets et attentes du jury

a) Sujet [Annexe 4, p. 64]

« *Charlie, Dieudonné... quelle limites à la liberté d'expression ?* », de Damien Leloup et Samuel Laurent, Lemonde.fr, 14 janvier 2015, sur :

http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/01/14/de-charlie-a-dieudonne-jusqu-ou-va-la-liberte-d-expression_4555180_4355770.html

b) Compétences attendues

Compte tenu de la durée de préparation, le jury n'attend pas des candidats une compréhension extrêmement fine du texte, ni une présentation détaillée et originale dans sa structuration. L'épreuve permet de départager les candidats sur la base de leur réactivité immédiate, de leurs réponses de bon sens, de leur réflexion « à chaud » et de leur ouverture d'esprit.

Cette épreuve n'a pas pour objet l'évaluation de connaissances réglementaires ou techniques ; on n'attend pas du candidat qu'il fasse preuve d'érudition juridique, institutionnelle ou réglementaire mais qu'il se montre capable d'identifier et d'analyser les enjeux sous-jacents d'une problématique susceptible de concerner de près ou de loin sa future situation professionnelle, afin de proposer des réponses concrètes, de bon sens, fondées sur une juste appréhension des valeurs républicaines de l'École et de sa mission éducative.

Dans cette perspective, les considérations politiques de même que les références à toute forme de morale personnelle sont à exclure, au profit d'une réflexion sur le positionnement professionnel responsable du professeur dans le cadre institutionnel de l'École, au regard d'une éthique humaniste et laïque, respectueuse des droits et devoirs de tous les membres de la communauté éducative. A cette fin, le candidat ne se cantonnera pas à une position passive, il devra à la fois prendre position sur le fond et déterminer comment il comprend le lien entre la problématique posée par le texte et son positionnement en tant que futur enseignant. Le discours dilatoire est à bannir au même titre que l'affirmation péremptoire et sans nuance : la prise de conscience par le candidat de la complexité de la situation qui lui est présentée, au regard du temps disponible pour la traiter, ne doit pas le paralyser mais au contraire l'engager dans une analyse ouverte et réfléchie menant à une action cohérente, conforme aux exigences de sa mission éducative.

c) Questions posées par le jury

- Lorsque vous êtes confronté(e) à une situation de violence dans votre classe, comme lors des événements récents en janvier 2015, comment réagissez-vous ? Que proposez-vous comme travail ou projet pour calmer cette violence ?
- Si, dans votre établissement, un élève refuse la minute de silence en hommage à des

victimes d'attentat, comment réagissez-vous ? Doit-on le punir ? Quelle est la procédure de mise en œuvre de cette sanction ?

- Où est la limite de la liberté d'expression dans les moqueries envers les personnes handicapées ou des personnes différentes ?
- Comment peut réagir un enseignant face à l'influence des réseaux sociaux sur les élèves ?
- Comment se positionner en tant que professeur face aux lois différentes selon les pays, quand les élèves en font la remarque ?
- Quand vous ne connaissez pas un signe, que faites-vous pour pallier ce manque ?

3. Remarques concernant les prestations des candidats

La moyenne des notes de l'épreuve d'entretien à partir de documents, du concours externe, s'élève à 10/20 (les notes allant de 9,2 à 10,8).

Le candidat fournit d'abord un compte rendu tout en s'exprimant en continu (10 min), mais il ne traduit pas le texte. Il peut ajouter des commentaires, donner son avis. Puis, il répond aux questions du jury pendant 20 minutes.

a) Propositions intéressantes

Plusieurs pistes de lecture du texte sont proposées ; on propose une mise en exergue des différentes parties du texte.

b) Erreurs ou maladroites

Les candidats ont globalement des difficultés à répondre aux questions du jury.

Un candidat a traduit le texte en 3 minutes (sur les 10 disponibles), sans émettre aucun commentaire ni avis, ...puis il attendait avec impatience les questions du jury.

Un candidat a signé « religion » (signe « MESSE »).

4. Recommandations du jury

a) Préparation et présentation

Compte tenu de la brièveté de la préparation (15 minutes), *il est inutile de développer très longuement la présentation du texte. Il convient d'entrer dans le vif du sujet en dégagant sans tarder le problème posé, avant d'en traiter quelques dimensions susceptibles de concerner un enseignant* (dimension institutionnelle, pédagogique, collective, individuelle, citoyenne, réglementaire, législative, etc.). La référence à des notions clés peut constituer un point d'appui utile : par exemple, la laïcité, la liberté d'expression, la liberté de presse, la place de la religion dans l'enseignement public, les réseaux sociaux et ses dangers, le droit à la différence, la (non) discrimination, le rôle éducatif des adultes en temps de crise, le travail en équipe pour y remédier, le devoir de réserve, la liberté pédagogique, l'autorité du professeur, le respect des personnes, entre autres.

Sans négliger les liens avec les aspects didactiques et pédagogiques de l'enseignement de la LSF que peut suggérer le texte, le candidat évitera de se limiter à l'organisation et au choix des modalités de son enseignement. *Il lui faut s'attacher à montrer comment sa réflexion prend en compte plus largement la mission éducative de l'établissement scolaire où il travaille et son organisation fonctionnelle.*

Les textes proposés à la réflexion du candidat impliquent une tension entre différentes dimensions contradictoires, qui requièrent de sa part un certain discernement. Les candidats les mieux préparés à cette épreuve sont vraisemblablement ceux dont l'expérience leur a permis de se confronter à des questions éducatives, pédagogiques ou d'éthique et de responsabilité professionnelles. Mais l'épreuve n'en est pas moins accessible à des candidats n'ayant jamais exercé le métier d'enseignant, pour peu qu'ils fassent l'effort intellectuel de se représenter les enjeux de l'éducation dans une société de liberté, d'égalité et de fraternité. *Le jury recommande aux candidats de suivre régulièrement des émissions et de consulter des sites ou encore de lire des articles traitant du domaine de l'éducation.*

b) Entretien

Les questions posées par le jury lors de l'entretien d'une vingtaine de minutes doivent être entendues comme des aides et non comme des pièges : le candidat gagnera à en suivre le fil et à se montrer capable d'approfondir son analyse ou, le cas échéant, de réorienter sa pensée, de remettre en question ses choix, à la lumière d'une question posée ou d'une réaction d'un membre du jury et de faire preuve de la disponibilité et de l'ouverture intellectuelles requises chez un professeur.

La présentation, de par son format court, ne permettant pas aisément de nuancer, le candidat doit certes veiller à ne pas s'en tenir à des généralités superficielles ou trop schématiques mais il lui sera toujours possible lors de l'entretien de rectifier certaines idées trop caricaturales ou qui auraient été mal comprises par le jury et qui feraient alors l'objet d'une question. *Afin de rendre son expression plus concrète, le candidat est invité à émailler son propos d'exemples, qui permettront au jury de mieux se représenter sa pensée.*

Annexes

Sommaire des annexes

Annexe 1

Sujet de l'épreuve d'admissibilité de Compréhension-restitution en français d'une vidéo en langue des signes française (Concours externe et concours 3ème voie)

..... p. 58

Annexe 2

Sujet de l'épreuve d'admissibilité de Commentaire dirigé en langue des signes française (Concours externe)

..... p. 59

Annexe 3

Sujet de l'épreuve d'admission de Mise en situation professionnelle (Concours externe et concours 3ème voie).....

p. 61

Annexe 4

Sujet de l'épreuve d'admission d'Entretien en langue des signes française à partir d'un dossier (Concours externe).....

p. 64

Annexe 1

Sujet de l'épreuve d'admissibilité de Compréhension-restitution en français d'une vidéo en langue des signes française

(Concours externe et concours 3ème voie)

Vidéo de 4'45''

Source : <http://vimeo.com/100205062>

Titre : « Témoignage Maison d'Initiative Magena'360 »

Auteurs : Lionel Vivet et Pascal Gendreau

Date de diffusion : 8 juillet 2014

1. Vous proposerez une restitution de cette vidéo en français écrit qui montre votre compréhension détaillée et précise du support.

2. Réflexion sur le passage d'une langue à l'autre :
 - a. Premier segment
Dans la vidéo, à 1'05 minutes apparaît le signe [MAISON DE L'INITIATIVE] qui est un néologisme régional. Vous décrierez la construction linguistique de ce signe en émettant des hypothèses sur les motivations de sa création (c'est-à-dire son étymologie linguistique).

 - b. Deuxième et troisième segments
Sur les segments de 1'47" à 2'17" (30 secondes) et de 2'37" à 3'20" (43 secondes), le mouvement de certains signes est répété plusieurs fois. Quelle(s) valeur(s) linguistique(s) ont ces répétitions en LSF ?
A quoi ces reprises peuvent-elles correspondre en français ? Justifiez votre réponse.

Annexe 2

Sujet de l'épreuve d'admissibilité de Commentaire dirigé en langue des signes française (Concours externe)

<p>« L'ANPES et le rôle des parents »</p> <p>de Patrice DALLE, président de l'ANPES (Association nationale de parents d'enfants sourds)</p> <p>Article extrait de <i>Enseigner en LSF, La nouvelle revue de l'ASIS</i> – Editions du Cnefei – Hors-série 2005.</p>	
<p>Consigne :</p> <p>Dans ce texte, vous analyserez la manière dont l'auteur construit son argumentation pour inviter le lecteur à porter un nouveau regard sur l'enfant sourd.</p>	
1 5 10 15 20 25 30 35	<p>Le projet bilingue, projet éducatif et projet scolaire, figure maintenant en bonne place dans les colloques, dans les revues, dans les programmes de formation, mais pas encore dans la réalité. Là, c'est encore le discours réparateur du monde médical et d'un lobby de l'éducation spécialisée, pour qui le sourd est encore <i>un accidenté de l'audition</i>, à réparer et à intégrer, pour le ramener dans la norme. On implante en masse les enfants sourds, sans attendre le bilan des évaluations de cette intervention irréversible. On propage toujours un discours négatif, basé sur le manque, sur la déficience, pour justifier un besoin de réparation qu'on entretient dans la tête des parents.</p> <p>Pourtant un autre discours est possible, à partir d'une autre vision de l'enfant sourd. Il conduit à une autre démarche, basée sur une appréhension globale de l'enfant sourd, être de langage, pour lequel les parents vont élaborer un projet de vie comme ils l'auraient fait pour tout autre enfant. On parle alors de projet éducatif bilingue et biculturel, pour indiquer qu'on est bien dans une démarche éducative et non médicale. Basée sur la reconnaissance de l'identité de l'enfant sourd, elle lui permet de se développer dans la langue des signes, seule langue pouvant être acquise en respectant le processus normal d'acquisition d'une langue par un enfant. Education bilingue, car visant aussi une pleine maîtrise de la langue française, langue majoritaire de la communauté nationale, mais aussi langue d'acquisition du savoir, langue de culture. On est donc dans un processus biculturel, où l'enfant sourd relève de deux communautés, dont il doit partager la langue et la culture, pour devenir un citoyen autonome, épanoui, responsable de ses actes et acteur de sa vie.¹</p> <p>Le projet bilingue est donc avant tout un projet éducatif. Pour être mis en œuvre de manière cohérente, il doit pouvoir être prolongé par un projet scolaire bilingue : celui-ci doit être conçu de manière à remplir intégralement les rôles dévolus à l'école, aussi bien dans les objectifs de savoir, de savoir-faire et de socialisation que dans une mise en œuvre respectant le processus de développement de l'enfant. Il doit remplir ce rôle en permettant à l'enfant de devenir réellement bilingue et biculturel.</p> <p>[...]</p> <p>[...] revenons à ce qui se passe dans la famille après la découverte de la surdité : comment se forge un projet éducatif bilingue ?</p> <p>On demande aux parents de choisir un type d'éducation, bilingue ou monolingue, comme le leur permet la loi, mais on ne les met pas en situation de pouvoir faire un réel choix. Les CIS (Centres d'information sur la surdité) sont censés jouer ce rôle d'information, mais, d'une part, il n'y a qu'un seul CIS par région et, de plus, une simple information, fût-elle complète, ne suffit pas. Pour pouvoir choisir, il faut d'abord comprendre ; comprendre ce que veut dire être sourd, comprendre les enjeux du choix éducatif. Or les parents entendants qui découvrent la surdité au moment du dépistage de celle-ci chez leur enfant ne sont pas armés pour pouvoir comprendre cet enfant qu'ils n'ont pas rêvé</p>

	comme ça.
40	Une action peut faciliter cette compréhension : l'intervention d'un professionnel sourd dans la famille, comme cela se fait dans certains Safep ⁱⁱ . En principe, son rôle est d'aider à établir une bonne communication entre les parents et l'enfant. Mais en réalité les effets de son intervention vont bien au-delà :
	- C'est probablement la première fois que les parents auront un réel contact, un réel échange avec un adulte sourd ; ils pourront alors mieux imaginer l'avenir de leur propre enfant.
45	- C'est sans doute aussi la première fois qu'ils verront une personne porter un regard tout à fait positif sur leur enfant, sans arrière-pensée, sans regret que cet enfant soit sourd. Cette attitude est essentielle pour que les parents eux-mêmes s'inscrivent dans une vision positive.
	- En voyant cet adulte sourd communiquer avec leur enfant, ils verront la langue des signes en action et comprendront tout ce qu'elle peut apporter à leur enfant. Ils découvriront aussi des capacités d'expression, de communication et de compréhension qu'ils n'imaginaient peut-être pas chez leur enfant.
50	- Ils pourront commencer à apprendre à s'exprimer en langue des signes, ce qui est fondamental pour comprendre ce que veut dire être sourd. De plus, ils apprendront une langue des signes directement utile pour leur communication en famille, alors que les cours de signes ne sont généralement pas adaptés à des parents de jeunes enfants.
55	- Enfin l'enfant lui-même retirera un double bénéfice de ce contact : sur le plan identitaire, il pourra s'identifier à cette personne sourde comme lui et donc construire sa propre identité. Il comprendra aussi mieux qui sont ses parents, ce qui restaurera des relations familiales normales.
60	Nous insistons sur cette intervention, car il nous semble qu'elle n'est pas assez prise en compte alors qu'elle paraît fondamentale pour la mise en place d'un réel projet éducatif. D'autres dispositions peuvent la compléter : rencontres avec des familles d'enfants sourds, accès à des lieux de vie de la LSF où l'enfant sourd pourra rencontrer d'autres
65	enfants sourds, d'autres adultes sourds, cours de langue des signes plus formels, etc. Ce n'est qu'après avoir bien compris ces enjeux que les parents pourront faire un choix, s'engager réellement dans un projet bilingue cohérent et exprimer une demande claire et étayée au système éducatif à propos de la scolarité de leur enfant.
70	La construction et le développement du langage
	Nous avons insisté sur le premier apport bénéfique de la langue des signes dans l'acceptation de cette surdité par les parents, par le changement qu'elle entraîne dans leur perception de leur enfant, dans le regard qu'ils portent sur lui. Mais comment se met en place cette acquisition du langage chez l'enfant ?
75	D'emblée, il faut tordre le cou à cette contre-vérité qui prétend que les parents ne peuvent pas apprendre la langue des signes à leur enfant parce qu'ils ne la connaissent pas. Cette réduction de la langue à un simple système de transmission d'information est complètement erronée, comme l'est la vision de parents <i>enseignants</i> de la langue de leur enfant. Tout d'abord, il faut rappeler que l'enfant sourd reste avant tout un enfant,
80	<i>pleinement entendant, et surtout entendant à ce qui est fondamental, à savoir le désir de ses père et mèreⁱⁱⁱ</i> . Il va donc entrer dans un jeu de relations, d'échanges, de communication dans lequel va se construire le langage. L'enfant lui-même a les mêmes désirs, les mêmes besoins et les mêmes potentialités que tout enfant. Il reste formidablement doué pour faire la chose la plus complexe que nous faisons dans toute
85	notre vie : acquérir une langue.
	Les parents pensent souvent aux difficultés qu'ils vont rencontrer à cause de leur faible niveau de LSF. Or ce qui est le plus important, c'est que l'enfant, lui, n'ait pas d'obstacle.
	Après tout, c'est lui qui se construit

Annexe 3

Sujet de l'épreuve d'admission de Mise en situation professionnelle (Concours externe et concours 3ème voie)

Document A

	<p style="text-align: center;">La rencontre entre l'Abbé de l'Épée et les Sœurs Jumelles</p> <p style="text-align: center;"><i>[L'histoire de la rencontre entre le célèbre abbé et les sœurs sourdes-muettes fait partie des légendes les plus connues de la communauté sourde actuelle.]</i></p>
1	Voici ce que dit la légende : "Le célèbre instituteur, désœuvré, marchait dans une ruelle. Soudain, la pluie le surprit. Se précipitant vers la porte la plus proche, il l'ouvrit et entra dans la maison. Il se trouva rapidement devant deux jeunes filles faisant des travaux de couture. Se sentant gêné par son entrée impolie, il
5	s'adressa à elles, mais il remarqua qu'elles ne réagissaient pas. Surpris, il recommença mais toujours aucune réaction à sa voix. La mère des jeunes filles arriva enfin et expliqua que ces deux filles étaient en fait sourdes-muettes depuis leur naissance. Ensuite, la mère s'inquiéta de l'avenir des filles laissées à leur sort
10	depuis la mort du père Vanin, leur précepteur. Touché par la détresse de la mère, l'Abbé de l'Épée se proposa de se charger de leur éducation." [...]
15	Voici [...] la vraie histoire : "L'Abbé de l'Épée, sans occupation, est appelé par une personne pour qu'il vienne voir deux jeunes filles dont le curé qui en assurait l'éducation était mort quelques mois plus tôt. Il sort de chez lui, rue des Moulins et marche jusqu'à la rue des Fossés St Victor, un assez long voyage dans les rues étroites de Paris. Arrivé sur place, il entra dans un immeuble à quatre étages et monta au premier. Il frappa à la porte, n'entendant aucune réaction, il entra et voyant deux jeunes filles occupées à des travaux de couture, il s'excuse de son
20	entrée. Mais aucune des deux ne se retournant, l'Abbé de l'Épée se demande s'il ne s'est pas trompé d'adresse. Mais la mère arrive et lui explique la situation."
	Yann Cantin, <i>L'Histoire des sourds</i>, dans Picto Magazine, bulletin n°3, novembre 2004.

Document B



△
1759 : Voyant deux jeunes sourdes-muettes, l'abbé de l'Épée ému, recherche le moyen de soulager leur triste sort.



△
1777 : L'empereur Joseph II amène sa sœur, la reine Marie-Antoinette, visiter l'école de l'abbé de l'Épée.



△
1780 : L'ambassadeur de Russie vient féliciter l'abbé de l'Épée et lui offrir de riches présents de la part de Catherine II. « Dites à sa Majesté que je lui demande pour toute faveur de m'envoyer un sourd-muet que j'instruirai », répondit l'abbé de l'Épée.

Bas-reliefs en bronze de Charles Marie Félix Martin (1846-1916), illustrant la vie de l'Abbé de l'Épée, 1909. ©Collection de l'INJS de Paris.

Document C



Charles-Michel de l'Épée désigné pour délivrer les sourds-muets.
Gravure de Joseph Cochefer (1849-1923). Archives de l'INJS.

Annexe 4

Sujet de l'épreuve d'admission d'Entretien en langue des signes française à partir d'un dossier (Concours externe)

« Charlie », Dieudonné... : quelles limites à la liberté d'expression ?

Le Monde.fr | 14.01.2015

Damien Leloup et Samuel Laurent

sur http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/01/14/de-charlie-a-dieudonne-jusqu-ou-va-la-liberte-d-expression_4555180_4355770.html#aUo44QE7F1qhPbPT.99

- 1 « Pourquoi Dieudonné est-il attaqué alors que Charlie Hebdo peut faire des “unes” sur la religion » ? La question est revenue, lancinante, durant les dernières heures de notre suivi en direct de la tuerie à *Charlie Hebdo* et de ses conséquences. Elle correspond à une interrogation d'une partie de nos lecteurs : que recouvre la formule « liberté d'expression », et où s'arrête-t-elle ? [...]

1. La liberté d'expression est encadrée

- 10 La liberté d'expression ne permet pas d'appeler publiquement à la mort d'autrui, ni de faire l'apologie de crimes de guerre, crimes contre l'humanité, ni d'appeler à la haine contre un groupe ethnique ou national donné. On ne peut pas non plus user de la liberté d'expression pour appeler à la haine ou à la violence envers un sexe, une orientation sexuelle ou un handicap.

- 15 Le droit d'expression est sous un régime « répressif » : on peut réprimer les abus constatés, pas interdire par principe une expression avant qu'elle ait eu lieu. Mais si une personne, une association ou l'Etat estime qu'une personne a outrepassé sa liberté d'expression et tombe dans un des cas prévus dans la loi, elle peut poursuivre en justice. En clair, c'est aux juges qu'il revient d'apprécier ce qui relève de la liberté d'expression et de ce qu'elle ne peut justifier. Il n'y a donc pas de positionnement systématique, mais
- 20 un avis de la justice au cas par cas.

2. La particularité des réseaux sociaux

- 25 Le droit français s'applique aux propos tenus par des Français sur Facebook ou Twitter. Mais ces services étant édités par des entreprises américaines, ils ont le plus souvent été conçus sur le modèle américain de la liberté d'expression, beaucoup plus libéral que le droit français. Aux États-Unis, le premier amendement de la Constitution, qui protège la liberté d'expression, est très large. De nombreux propos condamnés en France sont légaux aux États-Unis.
- 30 [...]

Concours du second degré

Rapport de jury

BIBLIOGRAPHIE-SITOGRAPHIE

I- Linguistique et rhétorique

BACRY Patrick, 2000, *Les figures de style*, Belin.

BRUNEL Philippe et al, 1986, *Histoire de la littérature française*, Bordas.

DUPRIEZ Bernard, 1984, *Gradus, Les procédés littéraires*, Christian Bourgeois.

STALLONI Yves, 2005, *Les genres littéraires*, A. Colin.

STALLONI Yves, 2009, *Ecoles et courant littéraires*, A. Colin.

II- Linguistique de la LSF

CUXAC, CHRISTIAN, 2000, *La Langue des Signes Française ; les Voies de l'Iconicité. Faits de Langues*, 15-16.

CUXAC Christian et ANTINORO-PIZZUTO, Elena, 2010, « Emergence, norme et variation dans les langues des signes : vers une redéfinition notionnelle », in B. Garcia et M. Derycke (dir.), *Sourds et langue des signes. Norme et variations*, revue Langage et Société, n° 131, mars 2010, 37-53.

SABRIA, Richard (dir.) : *Les langues des signes (LS) : recherches sociolinguistiques et linguistiques*, Revue Glottopol, Université de Rouen, n° 7, janvier 2006 [http://glottopol.univ-rouen.fr/numero_7.html]

III- Histoire et culture des sourds

CANTIN Yann, 2014, *Les Sourds-Muets de la Belle Epoque, une communauté en mutation*, Thèse de doctorat en Histoire, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

[Page personnelle de Yann Cantin : <http://crh.ehess.fr/index.php?2454>]

ENCREVE, Florence, 2008). *Sourds et société française au XIX^e siècle (1830-1905)*. Thèse de doctorat en Histoire. Université de Paris 8.

IV- Didactique et enseignement des langues

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Le premier outil pédagogique pour la langue des signes, dossier de presse, 13/02/2002

<http://www.alfeda.net/pdf/langue%20des%20signes.pdf>

PUREN Christian, site d'information et de formation en didactique des langues et cultures, <http://www.christianpuren.com/>

V- Préparation aux exercices du concours

GLORIEUX Jean, 2007, *Le commentaire littéraire et l'explication de texte au CAPES, PLP, PLPA, CAFEP*, Ellipses.

GUICHARD Sylvie, RAVOUX-RALLON Elisabeth, 2002, *L'explication de texte à l'oral des concours*, A.Colin.

VI- Textes officiels et rapports du Jury

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Arrêté du concours du 19 avril 2013, JORF n°0099 du 27 avril 2013
- Programmes de langue des signes française (LSF) au collège : Programmes de Langue des Signes Française (LSF) au lycée d'enseignement général et technologique et au lycée professionnel, Bulletin officiel n° 29 du 16 juillet 2009 :
http://www.education.gouv.fr/archives/2012/refondonslecole/wpcontent/uploads/2012/07/programme_de_langue_des_signes_francaise_au_lycee_bo_juillet_2009.pdf
- Rapports du concours : <http://www.education.gouv.fr/cid4927/sujets-des-epreuves-dadmissibilite-et-rapports-des-jurys.html>
- Site du concours Capes LSF, CRDP de Versailles www.capes-lsf.ac-versailles.fr
- Site Ressource LSF, CNDP www.cndp.fr/ressources-lsf
- **Programmes des lycées et collèges, à consulter, et, notamment (non exhaustif) :**
Programme de LSF au collège et Lycée : BO n°29 du 16 juillet 2009
Programme de français au collège : BO spécial n°6 du 28 août 2008
Programme d'histoire au collège : BO spécial n°6 du 28 août 2008 ; BO spécial n°42 du 14 novembre 2013
Programme d'histoire de l'art au collège : BO n°32 du 28 août 2008
Programme de français au Lycée (seconde)
Programme d'Histoire au Lycée : BO spécial n°9 du 30 septembre 2010.